

Objectif terre

Bulletin de liaison du développement durable de l'espace francophone

Volume 12 numéro 2 – Juin 2010



Comité préparatoire de Rio +20

Entretien avec le nouveau secrétaire général de la Conférence des Nations unies sur le développement durable, M. Sha Zukang, et compte-rendu du PrepCom



17 recommandations pour Nagoya

Compte-rendu de la 14^e session de l'Organe subsidiaire chargé de fournir des avis scientifiques, techniques et technologiques à la Convention sur la diversité biologique



Biodiversité et services écosystémiques

Après cinq ans de tergiversation, la réunion de Busan donne son feu vert à l'établissement d'une Plateforme intergouvernementale sur la biodiversité et les services écosystémiques (IPBES)



Stratégie nationale de développement durable

Premier bilan de la mise en œuvre du développement durable au Québec.

Objectif terre

Objectif Terre est le bulletin de liaison du développement durable de l'espace francophone, conçu et produit par l'Observatoire de l'écopolitique internationale (OEI) pour le compte de l'Institut de l'énergie et de l'environnement de la Francophonie (IEPF), organe subsidiaire de l'OIF.

Conformément à la mission de l'IEPF, *Objectif Terre* contribue au renforcement des capacités nationales et au développement des partenariats dans les secteurs de l'énergie et de l'environnement en diffusant de l'information en français sur les négociations et la mise en œuvre des trois conventions de Rio : changements climatiques, désertification et diversité biologique.

Les articles de ce bulletin sont publiés à titre informatif et ne reflètent pas nécessairement la position d'*Objectif Terre*, de son comité éditorial ou des institutions qui le soutiennent.

La reproduction des textes est autorisée à condition d'en mentionner la source (*Objectif Terre*, vol., n°, année, pages).

Directrice de la publication : Fatimata Dia Touré (IEPF)

Directeur de rédaction : Philippe Le Prestre (OEI-U.Laval)

Directrice adjointe de la rédaction : Jocelyne Néron (OEI)

Comité éditorial : Prosper Biabo (IEPF), Josée Cérone (IEPF), Rajae Chafil (IEPF), Fatimata Dia Touré (IEPF), Louis-Noël Jail (IEPF), Philippe Le Prestre (OEI), Jocelyne Néron (OEI), Yan Turgeon (OEI)

Rédacteur en chef : Yan Turgeon (OEI)

Rédaction : Ariane Gagnon-Légaré (Biodiversité), Alex Perreault (Gouvernance), Jérôme Gandin (Eau), Julie Hagan (Forêts), Louis-Alexandre Jacques (Documents-terre et Sur la toile), Caroline Sanchez Valero (Changements climatiques), Lila Gagnon-Brambilla (Désertification), Yan Turgeon (Francophonie et Mise en œuvre)

Internet : Yan Turgeon

Photos de la une : Sha Zukang (UN Photo/Mark Garten) ; OSASTT (IIDD) ; IPBES (IIDD) ; Route verte (Vélo Québec).

Dépôt légal : Bibliothèque nationale du Québec, 2010

Siège de la publication

Institut de l'énergie et de l'environnement de la Francophonie (IEPF)

56, rue Saint-Pierre
Québec (Québec) G1K 4A1 Canada
Téléphone : 1 418 692-5727

Site : www.iepf.org

Pour joindre la rédaction

Observatoire de l'écopolitique internationale (OEI)
Institut EDS
Pavillon des Services
2440, boul. Hochelaga, bureau 3800
Université Laval (Québec) G1V 0A6 Canada
Téléphone : 1 418 656-3274
Courriel : jocelyne.neron@ihqeds.ulaval.ca
Site : www.oei.ihqeds.ulaval.ca

SOMMAIRE

- 4 Rio +20**
Les défis de Rio +20
Entretien avec M. Sha Zukang, secrétaire général de la CNUDD
- 5 L'économie verte ne doit pas hypothéquer la croissance de l'Afrique**
Entretien avec M. Mame Baba Cisse, deuxième conseiller de la mission permanente du Sénégal auprès des Nations unies
- 6 Rio +20 doit mettre l'accent sur la gouvernance**
Entretien avec M. Brice Lalonde, ambassadeur français chargé des négociations sur les changements climatiques
- 7 Compte-rendu**
PrepCom-1 de la CNUDD
- 9 Francophonie**
Réunion technique d'experts sur le suivi de l'Accord de Copenhague
- 9 Gouvernance**
18^e session de la Commission du développement durable
Réunion ministérielle du Conseil de l'OCDE
- 12 Accords multilatéraux sur l'environnement**
 - 12 Biodiversité**
3^e réunion intergouvernementale spéciale pour une IPBES
14^e session de l'OSASTT
9^e réunion du GTAPA
15^e session de la Conférence des Parties à la CITES
41^e réunion du Comité permanent de la Convention de Ramsar sur les zones humides
 - 19 Changements climatiques**
Pourparlers de Bonn sur le climat
1^{er} congrès mondial sur les villes et l'adaptation au changement climatique
Réunion des représentants de la CAHOSCC
Conférence populaire mondiale sur les changements climatiques et les droits de la terre-mère
1^{re} Conférence des ministres responsables de la météorologie en Afrique
 - 27 Désertification**
Land Day 2
Démarche coopérative de deux ans entre la CLD et le PNUD
 - 28 Forêts**
Commissions des forêts de la FAO
4^e réunion du Conseil d'orientation du programme ONU-REDD
Conférence internationale sur les grands bassins forestiers
 - 30 Eau**
Conférence internationale de haut niveau sur l'examen à mi-parcours de la mise en œuvre de la Décennie internationale d'action sur l'eau, source de vie
4^e Conférence ministérielle euro-méditerranéenne sur l'eau
Dialogue de haut niveau sur l'eau
- 31 Mise en œuvre**
Un an de mise en œuvre de la Loi sur le développement durable du Québec
- 33 Documents-terre**
- 37 Liste des acronymes**
- 39 Agenda international**



Les pages intérieures de ce bulletin sont imprimées sur du papier contenant 100 % de fibres postconsommation, procédé sans chlore à partir d'énergie biogaz.

Le prochain « Sommet de la Terre » est entré dans sa phase préparatoire avec la tenue du premier PrepCom de la Conférence des Nations unies sur le développement durable (CNUDD ; compte-rendu p. 7), mieux connu sous le nom de Rio +20. Mais alors que tous s'entendent pour dire que cette conférence doit apporter plus de cohérence aux trois conventions de Rio et raffermir l'architecture du développement durable, certains craignent que le thème de « l'économie verte » n'affaiblisse son pilier social ou ne serve de prétexte pour conditionner l'aide internationale, voire imposer des barrières au commerce. Bien que les échanges entre les Parties aient permis d'atténuer ces craintes, la discordance entre les deux thèmes de la CNUDD – le cadre institutionnel et l'économie verte – risque d'influencer la dynamique des pourparlers préparatoires encore longtemps. Deux entrevues réalisées lors dans les couloirs du PrepCom avec le délégué sénégalais Mame Baba Cisse (p. 5) et l'ambassadeur français Brice Lalonde (p. 6) présentent leur point de vue sur ces préparatifs. De plus, quelques jours à peine après son entrée en fonction, le secrétaire général de la CNUDD, le diplomate chinois Sha Zukang, a accepté de nous livrer son opinion sur les suites immédiates à donner au PrepCom (p. 4).

En attendant 2012, les négociations se sont accélérées en vue de la 10^e Conférence des Parties à la Convention sur la diversité biologique (CDB) qui aura lieu à Nagoya (Japon) du 18 au 29 octobre 2010. La 14^e session de l'Organe subsidiaire chargé de fournir des avis scientifiques, techniques et technologiques (OSASTT-14 ; p. 13) a adopté 17 recommandations à l'intention de la CP-10, et la 3^e session du Groupe de travail sur l'examen de l'application de la Convention (GTEA-3 ; compte-rendu dans le prochain numéro) a adopté 12 recommandations, dont une portant sur la révision du Plan stratégique. Une étape importante dans l'élaboration du régime sur l'accès et le partage des avantages issus de l'utilisation de la biodiversité (APA) a également été franchie au cours de la 9^e réunion du Groupe de travail sur l'APA (GTAPA-9 ; p. 15). Les co-présidents ont présenté l'ébauche d'un « protocole d'Aichi-Nagoya », fruit des multiples consultations informelles ayant précédé la session du groupe de travail. Cependant, les délégués n'ont fait qu'effleurer le document avant de reporter leurs travaux à la mi-juillet (GTAPA-9 bis). Cette seconde session a permis d'adopter une ébauche largement crochétée du projet de protocole. Enfin, les Parties ont convenu de tenir une ultime session de négociation peu avant la CP-10.

Une autre avancée notable fait écho aux discussions sur le rôle de l'OSASTT. Cinq ans après la proposition française de créer un organe international chargé de l'évaluation scientifique de la biodiversité, basé sur le modèle du GIEC, les États réunis à Busan (Corée du Sud ; p. 12) ont donné le feu vert à la création d'une Plateforme intergouvernementale sur la biodiversité et les services écosystémiques (IPBES).

Sur un autre front, la Réunion technique d'experts sur le suivi de l'Accord de Copenhague (p. 9), organisée par l'IEPF, a permis de clarifier la démarche à suivre pour l'élaboration des projets admissibles au Fonds vert de Copenhague pour le climat. Toutefois, tout porte à croire que les PED devront toujours recourir à un éventail de bailleurs de fonds. En effet, les délégués à la 10^e session du Groupe de travail spécial sur l'action concertée à long terme (GTACLT-10 ; p. 20) n'ont pas réussi à s'entendre sur le mécanisme approprié. Alors que certains préconisent l'utilisation du Fonds vert de Copenhague, plusieurs estiment que d'autres mécanismes, dont le Fonds pour l'environnement mondial (FEM), sont également appelés à jouer un rôle important. Enfin, certains prônent la création d'un nouveau mécanisme.

Ce numéro d'*Objectif terre* comporte également une nouvelle rubrique consacrée à la mise en œuvre des accords multilatéraux en environnement. Dans ce cadre, nous présentons l'expérience du Québec qui a entrepris, il y a un peu plus d'un an, d'implanter sa Stratégie nationale de développement durable (SNDD) en adoptant une loi qui engage tous les ministères et organismes provinciaux à élaborer et mettre en œuvre un plan d'action. À lire en p. 31.

Entretiens

Les défis de Rio +20

Entretien avec M. Sha Zukang, secrétaire général de la Conférence des Nations unies sur le développement durable (CNUDD ou Rio +20)

La Conférence des Nations unies sur le développement durable (CNUDD), ou Rio +20, ne sera pas un « événement commémoratif », note d'emblée son secrétaire général, M. Sha Zukang, qui est également secrétaire général adjoint au Département des affaires économiques et sociales des Nations unies (DAES). Au contraire, la Conférence devra multiplier les ponts entre les trois piliers du développement durable pour permettre à l'humanité de faire face aux crises multiples qu'elle affronte. Quelque jours à peine après son entrée en fonction, le nouveau maître d'œuvre de Rio +20 a accepté de répondre aux questions d'*Objectif Terre* et de nous faire part de ses réflexions sur le suivi à donner aux décisions du premier Comité préparatoire (PrepCom-1 ; p. 4).

Propos recueillis par Alex Perreault

Objectif Terre – *Quels sont les principaux enjeux qui seront abordés à Rio +20 et quelles sont, à votre avis, les grandes étapes à suivre pour faire de cette conférence un succès ?*

Sha Zukang – L'Assemblée générale des Nations unies a décidé de convoquer une Conférence des Nations unies pour le développement durable (CNUDD) non pas comme un événement commémoratif, mais pour donner un nouveau souffle au développement durable. Notre monde fait face à des crises multiples. La crise financière et ses conséquences continuent de se propager dans l'économie mondiale. L'insécurité alimentaire, le manque d'accès aux sources d'énergie modernes, les changements climatiques, la dégradation des terres, la réduction de la biodiversité et les pénuries d'eau ne sont que quelques-uns des défis qui menacent la croissance et les moyens de subsistance. Seul un développement durable qui met l'accent sur les interrelations entre les défis sociaux, économiques et environnementaux, peut apporter des solutions durables à ces crises.

C'est pourquoi l'Assemblée générale a demandé que la CNUDD renouvelle l'engagement politique et évalue les progrès, les lacunes et les défis émergents. Cette conférence sera l'occasion de faire émerger une vision commune du développement durable pour le 21^e siècle. La résolution de l'Assemblée générale fournit les trois éléments nécessaires pour façonner cette vision. Sommairement, les trois principaux enjeux sont : les défis, les politiques et les mécanismes. Les défis sont clairement indiqués dans l'objectif de la Conférence. Il s'agit de déterminer quels progrès ont été réalisés, quels sont les lacunes et les obstacles à la mise en œuvre du développement durable, et quels sont les enjeux émergents. L'axe thématique sur « l'économie verte dans le contexte du développement durable et l'éradication de la pauvreté » rend possible l'identification de politiques permettant de rendre les objectifs environnementaux compatibles avec les objectifs de développement économique, de même que l'éradication de la pauvreté et les autres dimensions du développement durable. Au Département des affaires économiques et sociales et dans les autres entités des Nations unies, nous cherchons toujours à réaliser nos



Le diplomate chinois Sha Zukang a été nommé secrétaire général de la Conférence des Nations unies sur le développement durable (Rio +20).

Photo : UN Photo/Mark Garten

analyses en nous concentrant sur les meilleures pratiques, en nous demandant : « qu'est-ce qui fonctionne et qu'est-ce qui ne fonctionne pas dans la pratique ? » Enfin, l'axe thématique sur le « cadre institutionnel du développement durable » attire l'attention sur le « comment » de l'application des meilleures politiques et outils, ce qui ouvre la voie à l'universalisation de ces pratiques. Si nous parvenons à aller de l'avant sur ces trois points, ils bonifieront grandement les résultats de la Conférence.

Maintenant, quelles sont les prochaines étapes ? Les résultats de la première session du Comité préparatoire (PrepCom) ont fourni des directives claires sur les prochaines grandes étapes. Le Secrétariat va préparer un calendrier des réunions pertinentes pour la préparation de Rio +20. Nous inviterons les États membres, les organisations du système des Nations unies et les autres organisations internationales et régionales à fournir un soutien technique en tant que contribution aux rapports sur les thèmes de la Conférence. Nous inviterons également les organes directeurs du système des Nations unies à contribuer aux objectifs et aux thèmes de la Conférence. Toutes ces mesures visent à fournir un soutien large, cohérent et coordonné au processus préparatoire.

De plus, nous ferons parvenir un questionnaire aux États membres, aux organisations des Nations unies, aux institutions financières internationales et aux autres parties prenantes afin de connaître leurs expériences, incluant les facteurs de succès, les défis et les risques. Sur cette base, nous allons préparer un rapport de synthèse qui dressera un portrait des meilleures pratiques, illustrées par des expériences spécifiques. En outre, les États membres ont convenu d'organiser, entre les sessions, des réunions informelles à composition non limitée, pour un total de six jours, pour poursuivre les discussions de fond sur le sujet de la Conférence. Ce sont là l'essentiel des étapes émanant du PrepCom.

Au niveau du Secrétariat, nous prévoyons un certain nombre d'actions. Nous allons lancer une campagne de sensibilisation, nous concentrerons notre attention sur la mobilisation du soutien politique de haut niveau et nous aiderons les pays au niveau régional. Nous désirons une participation et une contribution aussi large que possible à la préparation et à l'organisation de cette Conférence.

OT – *En tant que secrétaire général de la Conférence, quels résultats attendez-vous de Rio +20, quels sont vos principaux objectifs et comment comptez-vous utiliser votre leadership dans ce processus ?*

SZ – Je suis reconnaissant envers le secrétaire général Ban Ki-moon de m'avoir désigné comme secrétaire général de la Conférence. Je serai soutenu par deux coordonnateurs exécutifs et un secrétariat spécialisé, que nous mettons présentement en place.

Concernant les résultats escomptés de la Conférence, je dois être très clair sur ce point. Il s'agit d'un processus intergouvernemental qui est dirigé par les États membres. Ils sont les décideurs. Ils ont déjà exposé leur vision initiale dans la résolution de l'AG. Mon rôle en tant que secrétaire général de la Conférence est de soutenir les États membres dans leur désir de réaliser leur vision. C'est une vision que je partage, et je dis cela non seulement en tant que fonctionnaire, mais aussi en tant que citoyen du monde. Nous voulons tous que cette vision se réalise.

Les États s'attendent en premier lieu à ce que le Secrétariat leur fournisse des informations factuelles en temps opportun. C'est le soutien fondamental que les dirigeants politiques demandent aux fonctionnaires, peut importe qu'ils agissent dans un contexte national ou intergouvernemental. Lorsque les décideurs n'ont pas tous les faits en mains, les débats peuvent se politiser et les accords devenir difficiles à atteindre.

Le deuxième rôle du Secrétariat est de constituer la « mémoire » du processus afin de permettre aux gens de se rappeler où nous avons commencé, ce que nous avons décidé, ce que nous avons effectivement été en mesure de faire et où nous voulons aller. Nous avons créé le site web de la Commission du développement durable (CDD) précisément à cette fin. Cette mémoire n'est pas seulement ce qui se passe aujourd'hui, mais aussi la mémoire du passé.

Le troisième rôle du Secrétariat est de fournir des analyses techniques en cas de besoin. De toute évidence, une énorme quantité de travail d'analyse a été réalisée dans tous les domaines du processus : l'évaluation des progrès et des lacunes de la mise en œuvre, l'introduction des défis émergents, l'économie verte dans le contexte du développement durable et de l'éradication de la pauvreté, et le cadre institutionnel pour le développement durable. Naturellement, une grande partie de ce travail s'effectue au niveau local et national. Le Secrétariat peut toutefois contribuer de plusieurs façons : en portant le niveau d'analyse à l'échelle globale ; en effectuant la synthèse des analyses à la disposition des décideurs ; en permettant aux producteurs de savoirs (les chercheurs, les militants, les parties prenantes et les grands groupes) d'enrichir cette analyse en y apportant leurs perspectives et leurs expériences ; en garantissant la contribution de toutes les entités des Nations unies, y compris les institutions financières internationales ; et enfin, en facilitant le partage des connaissances entre les pays et les groupes d'intervenants.

Le quatrième rôle attendu du Secrétariat est de soutenir les États et les autres parties prenantes afin qu'ils puissent participer efficacement au processus.

Le thème qui touche l'ensemble de ces responsabilités et de ces attentes est la transparence. Cette dernière est fondamentale. Sans la transparence, le soutien devient incertain, voire problématique.

Les dirigeants de ce processus sont les pays, mais en tant que chef du Secrétariat, je ferai en sorte que les véritables *leaders* obtiennent l'information, la mémoire, l'analyse et le soutien dont ils ont besoin pour exercer leur *leadership*.

OT – *Quelle est votre appréciation de la première réunion du Comité préparatoire ?*

SZ – J'avais trois attentes pour ce premier PrepCom. Premièrement, que les États membres et les parties prenantes réitérent leurs visions et leurs ambitions. Deuxièmement, qu'ils exposent leurs vues, leurs positions, leurs espoirs aussi clairement que possible. Troisièmement, qu'ils donnent des indications précises sur les prochaines étapes. Les discussions ont reflété ces attentes de sorte que, désormais, les parties prenantes et le Secrétariat peuvent organiser leur travail sur cette base.

L'économie verte ne doit pas hypothéquer la croissance de l'Afrique

Entretien avec M. Mame Baba Cisse,
deuxième conseiller de la mission permanente
du Sénégal auprès des Nations unies

Au cours du premier Comité préparatoire (PrepCom-1 ; p. 4), les délégués du G77/Chine ont émis plusieurs réserves sur « l'économie verte », pourtant au cœur de la Conférence des Nations unies sur le développement durable (CNUDD ou Rio +20). Rencontré en marge des pourparlers, le délégué sénégalais, M. Mame Baba Cisse, explique pourquoi ce thème suscite autant d'appréhensions.

Propos recueillis par Alex Perreault

Objectif terre – *Lors de vos interventions à la PrepCom, vous êtes demeuré prudent sur le concept d'économie verte. Cette notion peut-elle, selon vous, contribuer positivement à l'atteinte des objectifs du développement durable ?*

Mame Baba Cisse – Durant les discussions, nous voulions attirer l'attention des délégués sur les crises actuelles qui touchent, notamment, l'alimentation, l'énergie et le climat. L'économie verte



Mame Baba Cisse est deuxième conseiller de la mission permanente du Sénégal auprès des Nations unies.

Photo : A. Perreault

nous semble un bon moyen de sortir de ces crises parce qu'elle vise à établir des modes de production et de consommation durables, ce à quoi personne ne peut s'opposer. Cependant, du point de vue du Sénégal, la transition entre les modes de production actuels et ceux de l'économie verte devrait se faire sans hypothéquer la croissance des pays en développement. Comme ces nouvelles façons de faire sont généralement plus onéreuses, tout ce qui sera décidé dans le cadre d'une économie verte devra s'accompagner d'une prise en compte des besoins des PED, que ce soit au niveau financier ou technologique.

OT – *Considérant les obstacles à la mise en œuvre de la Convention des Nations unies sur la lutte contre la désertification (CLD), croyez-vous que Rio +20 pourra lui donner un nouvel élan ?*

MBC – Bien que les thèmes de Rio +20 ne soient pas directement liés à la désertification, nous croyons que Rio+20 peut avoir un effet positif sur la CLD, tout comme sur les deux autres conventions de Rio, à travers le thème du cadre institutionnel. Nous pensons que la réforme de la gouvernance internationale de l'environnement est un point central de ce cadre institutionnel. Si nous réussissons, dans le cadre du processus préparatoire et au cours de la Conférence, à aller vers un système de gouvernance en environnement plus cohérent, qui prendra en compte non seulement les trois conventions de Rio mais également les autres accords multilatéraux en environnement, Rio +20 aura un effet positif sur la CLD.

OT – *Comment cette nouvelle gouvernance devrait-elle s'orchestrer ?*

MBC – Il y a un consensus entre les pays sur le fait que la situation actuelle n'est plus adéquate. Avec la prolifération des accords et conventions en environnement, il y a une impossibilité, surtout pour les gouvernements du Sud, d'orchestrer la mise en œuvre des décisions de ces conventions au niveau local. Quelques pays ont lancé l'idée d'établir une nouvelle organisation mondiale de l'environnement basée sur le modèle de l'Organisation mondiale du commerce (OMC). C'est une proposition sur laquelle la plupart des pays en développement ont de fortes réserves. Une telle organisation, qui posséderait un droit de regard sur la gestion des ressources naturelles, n'est pas acceptable. Plusieurs voies intermédiaires peuvent toutefois être envisagées, comme la transformation du PNUE en agence spécialisée des Nations unies. Ce qu'il faut retenir c'est que cette organisation, peu importe la forme qu'elle prendra, devra comporter un caractère opératoire, à la différence du PNUE qui ne détient qu'un pouvoir normatif. Une telle organisation serait en mesure d'adopter des normes, mais serait également dotée de ressources permettant d'accompagner les États dans leur mise en œuvre.

OT – *Croyez-vous que la conférence Rio +20 sera en mesure de répondre aux nombreuses crises qui bouleversent les écosystèmes ?*

MBC – Nous avons beaucoup d'espoirs à l'approche de Rio +20. Pour que la Conférence soit un succès, il faudrait qu'elle adopte deux décisions majeures. Premièrement, elle doit établir une définition claire du concept d'économie verte et convenir des mesures d'accompagnement qui s'y rattachent, spécialement pour les PED. Deuxièmement, je suis optimiste à l'idée qu'au sortir de Rio +20, nous aurons restructuré la gouvernance du pilier environnement d'une façon beaucoup plus cohérente et que la Commission du

développement durable (CDD) sera davantage habilitée à jouer son rôle d'intégration des trois piliers du développement durable. Nous demeurons optimistes, malgré certaines appréhensions. Allouer seulement huit journées à la préparation de la conférence est beaucoup trop peu et les divergences de points de vue entre les pays du Nord et du Sud sur le concept d'économie verte et sur la structure institutionnelle sont des obstacles importants.

OT – *Comment la Francophonie peut-elle contribuer à l'atteinte des objectifs de Rio +20 ?*

MBC – Je crois que la Francophonie doit jouer un rôle important dans les négociations multilatérales en environnement. L'anglais étant la langue la plus utilisée dans les négociations, il demeure difficile pour les délégués francophones de participer pleinement aux débats. La Francophonie doit donc intervenir afin de combler cette lacune en facilitant la préparation aux conférences et en traduisant les documents de travail des conventions.

Rio +20 doit mettre l'accent sur la gouvernance

Entretien avec M. Brice Lalonde, ambassadeur de France, chargé des négociations internationales sur les changements climatiques

La fragmentation de la gouvernance entrave la mise en œuvre des trois conventions de Rio. C'est du moins le point de vue de l'ambassadeur français M. Brice Lalonde. Rencontré entre deux séances du PrepCom de Rio +20 (p. 4), l'ancien ministre de l'Environnement (1988-1992) émet toutefois certains bémols sur la proposition française d'établir une Organisation des Nations unies pour l'environnement (ONUEN), notant qu'il faut également renforcer le pilier social du développement durable.

Propos recueillis par Alex Perreault



Brice Lalonde (à droite) en compagnie du secrétaire général des Nations unies.

Photo : UN Photo/Paulo Filgueiras

Objectif terre – *Croyez-vous que les blocages actuels dans la mise en œuvre des trois conventions de Rio peuvent être résolus à Rio +20?*

Brice Lalonde – Il faudra décidément mettre l'accent sur la gouvernance. Une gouvernance solidifiée qui décentralisera le pouvoir vers les institutions sera en mesure d'assurer plus d'efficacité au sein des trois Conventions. Actuellement, les engagements des pays ne sont pas respectés ce qui, évidemment, handicape grandement les conventions. Nous espérons que Rio +20 sera en mesure d'établir une plus forte gouvernance qui rétablira la situation.

OT – *Est-ce que la France prône toujours la création d'une Organisation des Nations unies pour l'environnement?*

BL – C'est effectivement une proposition qui est toujours dans l'air, reste à voir si c'est réalisable. Le renforcement du pilier environnement dans un processus de développement durable demeure l'une de nos priorités. Actuellement, avec la prolifération des accords multilatéraux en environnement, nous assistons à une fragmentation de la gouvernance, ce qui est nocif à l'atteinte des objectifs des conventions de Rio. Plusieurs organisations s'occupent déjà du pilier social et surtout économique. Cependant, le pilier social est souvent réduit à la simple condition des travailleurs, ce qui est beaucoup trop restrictif. Il nous faudra donc élargir la portée de ce pilier, et surtout, je le répète, renforcer le pilier environnement. La gouvernance demeure, selon nous, le point central que Rio +20 devra aborder.

OT – *Durant les discussions du premier PrepCom de Rio +20, il semblait y avoir quelques désaccords entre les pays du Sud et du Nord sur le fait d'accorder ou non une valeur monétaire aux services écosystémiques. Quel est votre point de vue sur la question?*

BL – Il ne s'agit pas ici d'un désaccord, mais plutôt de bonnes discussions. Dans tous les cas, il faudra impérativement que la valeur du capital naturel des pays du Sud soit comptabilisée. Le rapport de la Banque mondiale intitulé « *D'où vient la richesse des nations?* » postule que la richesse des pays du Sud se trouve dans leur capital naturel alors que la richesse des pays du Nord est davantage dans leur capital social. Si les pays du Sud veulent exploiter leur principale richesse, il faudra accorder une valeur à cette ressource. Ce qu'il faut éviter à tout prix, c'est de détruire leur principale richesse.

OT – *Plusieurs pays du Sud ne veulent pas hypothéquer leur développement en employant des techniques plus vertes et plus coûteuses. Un transfert technologique est donc nécessaire. Dans quelle mesure la France est-elle prête à faire sa part?*

BL – Le terme « transfert technologique » est effectivement un terme à la mode. Il faut cependant être prudent. Trop souvent, ces discussions stagnent au niveau idéologique ou politique. Dans les années à venir, et surtout à Rio, il faudra impérativement opter pour du concret. Il n'existe pas, à l'heure actuelle, de technologie miracle que les pays conservent jalousement pour eux-mêmes. Un transfert est possible, notamment dans le domaine énergétique, mais il faudra s'asseoir et discuter des options concrètes afin d'y parvenir.

Compte-rendu

1^{re} rencontre du Comité préparatoire de la Conférence des Nations unies sur le développement durable de 2012 (Rio +20)

New York (États-Unis)

17 au 19 mai 2010

Rappel: La 64^e Assemblée générale des Nations unies (déc. 2009) a décidé d'organiser, en 2012 au Brésil, la Conférence des Nations Unies sur le développement durable (CNUDD) autour de deux thèmes spécifiques, soit « l'économie verte » et « le cadre institutionnel du développement durable ». Cette Conférence, aussi connue sous le nom de Rio +20, marquera le 20^e anniversaire de la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement (CNUED; Rio, 1992). Elle vise à : 1) susciter un engagement politique renouvelé en faveur du développement durable ; 2) évaluer les progrès réalisés et les lacunes restant à combler au niveau de la mise en œuvre ; et 3) relever les défis émergents.

La première rencontre du Comité préparatoire (PrepCom-1) a permis de préciser les thèmes et les objectifs de la Conférence des Nations unies sur le développement durable (CNUDD) et balisé le processus devant culminer à Rio, en 2012. Les travaux, qui ont débuté peu après la nomination de M. Sha Zukang au poste de secrétaire général de la Conférence (voir entrevue p. 4), ont mis en évidence les appréhensions des pays en développement quant au concept d'économie verte. La section suivante résume les échanges qui se sont déroulés en plénière au cours de quatre séances portant respectivement sur : 1) les progrès et les lacunes de la mise en œuvre ; 2) les défis nouveaux et émergents ; 3) l'économie verte ; et 4) le cadre institutionnel du développement durable.



Le co-président du PrepCom, M. John Ashe discute avec M. Ban Ki-moon. Au centre : le secrétaire général de Rio +20, M. Sha Zukang.

Photo : IIDD

Progrès et lacunes de la mise en œuvre – Au cours de la première séance, les délégués se sont penchés sur les progrès et les lacunes de la mise en œuvre du développement durable. Le G-77/Chine a déploré que les engagements des Sommets de Stockholm (1972), Rio (1992) et Johannesburg (2002) n'aient pas été tenus, notamment en terme de financement, et demande un nouvel élan politique pour atteindre les Objectifs du Millénaire pour le développement (OMD). À cet effet, l'UE a souligné les efforts des donateurs visant à améliorer l'impact de l'aide publique au développement (APD) sur le développement durable et indiqué que Rio +20 doit mettre l'accent sur les meilleures pratiques, notant que les régions, les pays et les populations ne bénéficient pas tous du développement durable au même degré. Plusieurs Parties ont insisté sur l'importance de choisir des indicateurs fiables afin de mesurer l'atteinte des objectifs de développement durable. Enfin, au terme des échanges, le Secrétariat a invité les gouvernements et les grands groupes à fournir des informations supplémentaires en vue d'élaborer un rapport de synthèse qui sera présenté au PrepCom-2 (New York, mars 2011).

Défis nouveaux et émergents – Au cours de la deuxième séance, les délégués ont discuté des défis nouveaux et émergents qui seront examinés lors de Rio +20. Plusieurs délégations ont évoqué les crises multiples, les changements climatiques, la perte de biodiversité et la désertification, la gestion de l'eau, les migrations (incluant la fuite des cerveaux) et la fréquence des catastrophes naturelles. Les parties prenantes ont ensuite discuté des causes et des solutions potentielles à ces défis. Le G77/Chine a déclaré que les discussions devraient se concentrer sur la réduction des inégalités et de la pauvreté, tout en respectant le droit souverain des pays d'utiliser leurs ressources. L'UE estime que la bonne gouvernance et les modes de production et de consommation durables font partie de la solution alors que les États-Unis préconisent la sensibilisation et la formation. Afin de ne pas surcharger l'ordre du jour de Rio +20, certaines délégations ont proposé de traiter des défis émergents à l'intérieur des deux thèmes principaux (économie verte et cadre institutionnel).

Économie verte – Le thème de l'économie verte a occupé une place importante dans les discussions du PrepCom. Le G77/Chine a déploré l'absence d'une définition claire et consensuelle, alors que les pays développés ont plaidé pour une interprétation large et flexible répondant aux besoins spécifiques de chaque pays. En l'absence de définitions, plusieurs PED ont exprimé leurs appréhensions, notant que l'économie verte ne doit pas conduire à l'établissement de normes susceptibles de restreindre le commerce, le financement ou l'aide internationale. Certains PED craignent, par ailleurs, que la promotion de l'économie verte ne se fasse au détriment du développement durable, particulièrement son pilier social. Les pays développés estiment au contraire qu'elle est une façon de l'atteindre. Enfin, le Secrétariat a pris bonne note de la demande, exprimée par l'Égypte, de réaliser une étude sur les risques et les défis d'une transition vers l'économie verte.

Cadre institutionnel du développement durable – Au cours de la dernière journée, les délégués ont discuté du cadre institutionnel. Plusieurs délégations ont attribué l'absence de progrès dans la mise en œuvre du développement durable à la fragmentation de son architecture. Afin d'y remédier, plusieurs États, dont le G77/Chine, proposent de renforcer la Commission du développement durable

(CDD). Certaines parties prenantes, dont la Suisse et le PNUE, ont toutefois ouvert la porte à une évaluation critique, voire une restructuration de la CDD et du Conseil économique et social des Nations unies (ECOSOC). L'UE a déclaré que Rio +20 devrait aboutir à une architecture institutionnelle renforcée pour la gouvernance internationale de l'environnement (GIE) qui s'appuierait sur les structures existantes. À cet égard, les délégués européens ont souligné le succès de la réunion extraordinaire simultanée des Conférences des Parties aux conventions de Bâle, Rotterdam et Stockholm (ExCP ; *OT*, vol 12 n° 1) et noté la contribution de la 11e session extraordinaire du CA du PNUE (ExCA-11/FMME ; *OT*, vol 12 n° 1) au débat sur la GIE.

Outre ces quatre séances thématiques, deux groupes de contact se sont réunis pour réviser : 1) les questions d'organisation et de procédure ; et 2) l'ébauche de règlement intérieur de la CNUDD.

Questions d'organisation et de procédure – Les discussions sur les questions d'organisation ont porté sur le calendrier du processus préparatoire de Rio +20, qui ne compte que huit jours pour les trois sessions du PrepCom. L'UE a proposé de s'accommoder de cet échéancier serré en poursuivant le dialogue, entre les sessions, par le biais d'Internet et de questionnaires, qui pourraient être envoyés aux gouvernements et aux grands groupes. Craignant qu'un processus allégé ne confère un poids disproportionné aux points de vue des agences spécialisées sur des questions litigieuses, telles que l'économie verte, le G77/Chine a plaidé avec succès pour l'inclusion d'un processus intersessions. Quatre réunions informelles ont été ajoutées au calendrier. La décision du PrepCom appelle par ailleurs les Parties et les organisations pertinentes à fournir des contributions techniques d'ici au 31 octobre 2010.

Projet de règlement intérieur de la Conférence – Le projet de règlement intérieur de la CNUDD a achoppé sur la référence à la « Communauté européenne » et non à « l'Union européenne ». Le G77/Chine s'est en effet opposé à la demande de l'UE de mettre à jour le projet de règlement (tiré du SMDD) en tenant compte de ses nouveaux statuts, notant que l'ECOSOC ne reconnaît pas l'UE. Les délégués ont toutefois approuvé un certain nombre de modifications, telles que le remplacement du terme « sommet » par « conférence ». Le projet n'ayant pas été adopté, les discussions se poursuivront au cours du PrepCom-2.

La deuxième réunion du Comité préparatoire de Rio +20 se tiendra les 7 et 8 mars 2011, au siège des Nations unies, à New York. Une réunion informelle intersessions devrait avoir lieu d'ici là.

Sources

Document du PrepCom-1. CNUDD.
www.un.org/esa/dsd/rio20/index.shtml

Résumé des co-présidents. CNUDD.
www.un.org/esa/dsd/rio20/resources/pdfs/prepcom1/CoChairsSummary.pdf

Résolution 64/236 de l'AG des Nations unies. CNUDD.
<http://daccess-ods.un.org/TMP/908134.5.html>

Bulletin des négociations de la Terre. IIDD.
www.iisd.ca/uncsd/prepcom1/

Réunion technique d'experts sur le suivi de l'Accord de Copenhague

Paris (France)
11 et 12 mai 2010

Bien qu'elle n'ait pas donné les résultats escomptés, la Conférence de Copenhague (CP-15 ; déc. 2009) s'est conclue par une série d'engagements, dont la création du Fonds vert de Copenhague pour le climat. Ce nouveau mécanisme financier de la CCNUCC, chargé de mobiliser des fonds pour les mesures d'adaptation et d'atténuation (dont le transfert de technologie et la REDD+), ouvre plusieurs pistes d'actions. Cette réunion technique a rassemblé une soixantaine d'experts et de négociateurs francophones à Paris, en vue de permettre aux PED/PMA africains de saisir ces occasions d'action.

Au cours de la première journée, les représentants des programmes des Nations unies, d'agences de développement et de bailleurs de fonds ont fait part de leurs attentes et clarifié la démarche méthodologique à suivre pour l'élaboration des projets admissibles. La seconde journée a été ponctuée par les présentations des projets qu'entendent déposer les pays africains dans les secteurs de l'énergie, du bâtiment et de la foresterie/agriculture. Suite aux présentations, les bailleurs de fonds ont émis des recommandations pour que ces projets soient admissibles dès la première phase de financement (*fast start*). De façon générale, ils notent que pour être éligibles, ces projets doivent : identifier clairement les obstacles et approfondir les éléments techniques, notamment les émissions qui seront évitées grâce au projet ; adopter une approche intégrée qui s'inscrit dans une stratégie nationale et mobilise plusieurs ministères ainsi que des partenaires externes, dont le secteur privé ; regrouper les projets « en grappe » afin d'atteindre une masse critique susceptible d'intéresser les bailleurs de fonds et de stabiliser des filières industrielles et professionnelles ; s'inspirer d'expériences existantes afin d'accélérer l'élaboration des projets et leur recevabilité.

L'atelier s'est conclu sur la décision de mettre en place une commission de suivi. Les points focaux des pays suivants agiront comme tête de réseau pour leur secteur respectif : Gabon (forêt), Mauritanie (énergie), Burkina Faso (agriculture), Maroc (Plans climat nationaux). Le responsable du secteur bâtiment sera nommé ultérieurement. Il a été convenu que les réunions de la commission de suivi se tiendraient en marge des négociations à la CCNUCC.

L'atelier de Paris était organisé conjointement par l'IEPF et l'Organisation islamique pour l'éducation, les sciences et la culture (ISESCO).

Source

Compte-rendu de l'atelier. IEPF.
Les enseignements de l'atelier de Paris. IEPF.

Page de l'atelier. IEPF.
www.iepf.org/programmes/operation.php?id=226

18^e session de la Commission du développement durable

New York (États-Unis)
4 au 15 mai 2010

Rappel: La Commission du développement durable (CDD) se réunit annuellement pour assurer le suivi de la Conférence des Nations unies sur l'environnement et le développement, tenue à Rio en 1992. La CDD relève du Conseil économique et social des Nations unies (ECOSOC), auquel ses décisions sont relayées. Depuis sa onzième session et ce jusqu'en 2017, le programme de travail pluriannuel fonctionne par cycles biennaux. La première année sert à l'évaluation de la situation pour le thème étudié (année examen) et la seconde à l'élaboration des politiques sur les thèmes ciblés (année directive).



À gauche, le président de la CDD-18, Luis Alberto Ferraté (Guatemala).
Photo : IIDD

La dix-huitième session de la Commission du développement durable (CDD-18) amorce le quatrième cycle d'implantation de la CDD. Ce nouveau cycle porte sur cinq modules thématiques, soit le transport, les produits chimiques, la gestion des matières résiduelles, les mines, et les modes de consommation et de production durables (MCPD). Après des Réunions régionales de mise en œuvre (RRMCE) où les groupes régionaux ont discuté des obstacles et tiré des enseignements de leurs expériences respectives, les parties prenantes se sont réunies en plénières afin d'échanger leurs vues sur chacun des modules thématiques. Ces échanges thématiques, dont voici les faits saillants, se sont poursuivis au cours du segment de haut niveau auquel ont pris part une cinquantaine de ministres.

Transport – Sur le thème du transport, les délégués ont souligné l'importance de changer les habitudes, notant que l'amélioration des transports publics est un enjeu politique et non technique. Les PED africains ont souligné la mise en œuvre limitée des accords sous-régionaux et régionaux, les déficits de financement et la nécessité d'une assistance pour le développement de capacités techniques et institutionnelles. Plusieurs pays européens ont insisté sur les incitatifs visant à réduire l'utilisation des voitures, notamment par l'amélioration des infrastructures de transport collectif, alors que le Canada et le

Groupe des pays arabes estiment que l'amélioration des normes d'émissions fait également partie de la solution. Sur la question des agrocarburants, le Brésil a souligné l'importance de consolider le marché, alors que le porte-parole des Peuples autochtones a condamné l'accaparement des terres pour la production d'agrocarburants.

Produits chimiques – Bien que plusieurs pays aient souligné leur effort en vue de contrôler le transit de produits chimiques, le G77/Chine a exprimé les craintes suscitées par le *dumping* de produits chimiques et de déchets radioactifs dans les PED et appelé les entreprises à agir de façon responsable, quel que soit le pays où elles opèrent. Certains PED ont pointé du doigt le manque d'information, de ressources, de capacités, de technologies, de solutions de rechange ainsi que de réglementation, alors que le Groupe des pays d'Europe centrale et orientale (ECO) a souligné l'importance de la classification et de l'étiquetage. Au cours du segment de haut niveau, plusieurs parties prenantes ont appelé au renforcement des accords sur les produits chimiques et dangereux. Le Groupe arabe a appelé les pays développés à appuyer la mise en œuvre de la l'Approche stratégique de la gestion internationale des produits chimiques (SAICM, en anglais) sur leur territoire, alors que plusieurs parties prenantes ont salué les résultats de la réunion extraordinaire simultanée des Conférences des Parties aux conventions de Bâle, Rotterdam et Stockholm (ExCP; voir OT, vol. 12 n° 1, p. 10). L'UE a également proposé que la gestion des produits chimiques figure dans les Stratégies nationales de développement durable (SNDD).

Gestion des matières résiduelles – Au cours des discussions, les participants ont identifié plusieurs défis à la gestion des déchets dont: le manque de planification adéquate, le manque d'information, de ressources, de technologies et d'infrastructures; les problèmes liés à l'incinération et aux décharges; la contamination de l'eau potable; les 15 à 20 millions de tonnes de déchets électroniques (e-waste) exportés chaque année dans les PED; et l'entreposage des déchets radioactifs. Au cours du segment de haut niveau, les PED ont noté qu'ils ne disposaient pas des technologies adéquates et présenté le transfert de technologie comme une étape essentielle vers la gestion durable des matières résiduelles. D'autres parties prenantes ont insisté sur l'importance des mesures d'incitation et des instruments économiques.

Mines – Les délégués ont identifié quelques défis liés à la gestion des mines, tels que la gestion des revenus par les PED et les impacts de l'exploitation minière sur les écosystèmes, qui serait sous-évaluée. De plus, l'importance de la bonne gouvernance, de la transparence et de la prise en compte des facteurs sociaux lors de l'utilisation des ressources naturelles par l'exploitation minière ont également pris une place importante dans les discussions. Au cours du segment de haut niveau, le G77/Chine a souligné que les PED n'ont pas encore tiré avantage de l'extraction minière, l'UE a noté le rôle crucial des mines dans l'économie mondiale, et quelques pays africains ont porté à l'attention les défis liés à l'extraction artisanale, dont l'accès au marché et l'utilisation du mercure. Par ailleurs, plusieurs parties prenantes ont mis en exergue la problématique du travail des enfants.

Modes de consommation et production durables – Cette thématique, présentée comme un passage obligé vers l'atteinte du développement durable, a suscité beaucoup d'attention de la part des délégués. Au cours des discussions, il a été admis que le Processus de

Journée des petits États insulaires en développement (CDD-18)

La journée des petits États insulaires en développement (PEID) a été organisée en guise de comité préparatoire à l'Examen quinquennal de la Stratégie de Maurice, qui aura lieu le 24 et 25 septembre 2010, dans le cadre de la 65^e Assemblée générale des Nations unies. Par ailleurs, cette journée, qui s'est déroulée en marge de la CDD-18, visait à faire le bilan des progrès accomplis par les PEID dans les secteurs du transport, des produits chimiques, de gestion des matières résiduelles, des mines et des modes de consommation et de production durables. À cette occasion, les délégués ont pris note du rapport du secrétaire général concernant l'examen intégré du module thématique de la CDD-18 dans les PEID (<http://daccess-ods.un.org/TMP/1576233.20817947.html>) qui note que, bien que les PEID partagent plusieurs défis avec les autres pays en développement, ils sont particulièrement vulnérables à la hausse des coûts du transport et de l'énergie, à l'impact des déchets sur leurs littoraux et aux changements climatiques. Autant de facteurs qui peuvent affecter le développement du tourisme, qui est au cœur de leur économie. Abondant dans ce sens, les délégués du Pacifique ont souligné que l'isolement et les événements météorologiques extrêmes constituent des obstacles majeurs à leurs développements. Pour faire face à ces défis, l'AOSIS a demandé que les PEID soient reconnus comme une catégorie de pays spéciale par les Nations unies et proposé une série de mesures, dont un financement rapide de l'adaptation, la prise en compte de la dimension humaine et sécuritaire des changements climatiques, et l'adoption d'un instrument juridiquement contraignant par la CP-16 (Cancún, nov. 2010). Plusieurs pays donateurs (dont l'UE, l'Australie, le Japon et l'Inde) ont réitéré leurs engagements en vue de soutenir les PEID et renforcer les liens entre les pays du Pacifique et des Caraïbes.

Sources

Page de la Journée des PEID. DAES/DDD.

www.un.org/esa/dsd/dsd_aofw_sids/sids_csdspeddayipm_18.shtml

Bulletin des négociations de la Terre. IIDD.

www.iisd.ca/csd/csd18/

Marrakech pour l'élaboration d'un Cadre décennal de programmation sur les modes de consommation et de production durables (2011-2020), qui doit être négocié à la CDD-19, constitue toujours le principal véhicule pour aborder les MCPD. Les points de vue diffèrent toutefois sur la portée du cadre décennal. Alors que certaines Parties estiment qu'il devrait inclure des directives régissant les achats verts, les États-Unis considèrent qu'il ne faut pas limiter les consommateurs, mais leur permettre de faire des choix responsables. Enfin, certains pays ont souligné que les MCPD ne doivent pas fausser les échanges et mettent en garde contre le protectionnisme vert. Au cours du segment de haut niveau, le G-77/Chine a suggéré que des travaux intersessions soient consacrés à l'élaboration du cadre décennal.

Au-delà des échanges thématiques, deux dialogues multipartites sur les partenariats et l'application de décisions de la CDD ont été convoqués, pour la première fois, en tant que segment officiel de

Biodiversité

3^e réunion intergouvernementale spéciale pour une Plateforme scientifique et politique sur la biodiversité et les services écosystémiques (IPBES)

Busan (Corée du Sud)
7 au 11 juin 2010

Rappel: Cette réunion s'inscrit dans la foulée du processus de création d'un Mécanisme international d'expertise scientifique sur la biodiversité (IMoSEB), proposé par la France en 2005, qui n'avait pas abouti à un consensus fort. Le comité de pilotage de l'IMoSEB avait néanmoins invité les gouvernements et organisations internationales à poursuivre et fusionner les travaux avec le processus de l'Évaluation des écosystèmes pour le Millénaire. En réponse à cet appel, le PNUE a convoqué trois réunions intergouvernementales spéciales pour une Plateforme science-politique sur la biodiversité et les services écosystémiques (IPBES pour *International Science-Policy Platform for Biodiversity and Ecosystem Services*).



Ibrahim Thiaw (du PNUE), donne l'accolade au vice-président et au président de l'IPBES-3, Spencer Thomas (Grenade) et Kim Chan-woo (Corée du Sud).

Photo: IIDD

Après cinq ans de pourparlers, les Parties ont finalement convenu de la pertinence de créer une Plateforme scientifique et politique sur la biodiversité et les services écosystémiques (IPBES) et recommandent à la 65^e Assemblée générale des Nations unies de prendre des mesures en ce sens. Le court document adopté à l'issue de la réunion de Busan (IPBES-3) trace les grandes lignes de la future Plateforme :

L'IPBES traitera de la biodiversité et des services écosystémiques de tous les biomes (terrestres, marins et aquatiques) et de leurs interactions. Elle répondra aux besoins des gouvernements, y compris ceux formulés au sein d'autres forums internationaux, qui seront priorités par la plénière de l'IPBES. La Plateforme identifiera et priorisera les informations clefs à l'intention des décideurs et

aux échelles appropriées, et catalysera les efforts pour nouer des collaborations entre acteurs pertinents (scientifiques, décideurs, bailleurs de fonds, etc.) sans pour autant mener ses propres recherches. Elle appuiera la mise en œuvre des politiques pour la conservation et l'utilisation durable de la biodiversité et des services écosystémiques en identifiant les outils et méthodes qui y sont propices, en facilitant l'accès à ces outils et, si nécessaire, en stimulant leur développement. La Plateforme cherchera également à renforcer l'interface science-politique à différents niveaux, à contribuer au développement des compétences et à favoriser le financement de la recherche.

En termes de structure, l'IPBES serait un organe intergouvernemental indépendant, rattaché à une ou plusieurs organisations onusiennes existantes. L'organe décisionnel sera une plénière, ouverte à tous les États membres de l'ONU et fonctionnant sur la base du consensus. Les autres parties prenantes pourront participer en tant qu'observatrices. Un président et quatre co-présidents, assurant une représentation géographique, superviseront ses travaux. L'IPBES sera financée par des contributions volontaires et son efficacité sera examinée de façon périodique.

L'IPBES collaborera avec les initiatives et réseaux existants de façon à identifier les lacunes et prévenir les chevauchements. Sur le plan scientifique, les délégués estiment que l'IPBES doit être indépendante et légitime. À cette fin, ses travaux seront revus par les pairs, sans toutefois négliger les autres sources d'information ainsi que les savoirs autochtones et locaux. Afin d'assurer sa crédibilité et sa pertinence, la Plateforme devrait établir des processus décisionnels transparents, garantir la participation de tous les pays, fonctionner de manière inter- et multi-disciplinaire et respecter l'équité de traitement des genres.

Les résultats de la réunion de Busan seront examinés par la 65^e Assemblée générale des Nations unies, plus spécifiquement au cours de son Événement de haut niveau sur la biodiversité (New York, 22 sept. 2010). L'IPBES-3 recommande également que le conseil d'administration du PNUE, en collaboration avec l'UNESCO, la FAO et le PNUD, appuie le processus de création jusqu'à ce que la Plateforme ait un secrétariat.

Sources

Résultats de la réunion de Busan. IPBES.

www.ipbes.net/meetings/Documents/ipbes3/K1030396-IPBES-3-L2Rev1.pdf

Page de l'IPBES-3. IPBES.

www.ipbes.net/3rd-meeting-on-ipbes.html

Bulletin des négociations de la Terre. IIDD.

www.iisd.ca/ymb/biodiv/ipbes3/

Consultations scientifiques régionales sur l'IPBES

Ces consultations régionales ont été organisées à l'instigation du PNUE en prévision de la troisième et dernière réunion intergouvernementale spéciale pour une Plateforme science-politique sur la biodiversité et les services écosystémiques (IPBES-3 ; ci-dessus). Elles ont réuni, entre le 26 avril et le 20 mai 2010, des représentants des gouvernements, des ONG et de la communauté scientifique d'Afrique (Nairobi), d'Amérique du Nord (Washington, D.C.), d'Amérique latine et Caraïbes (Panama), d'Europe de l'Est (Genève) et d'Asie centrale (Almaty) afin d'échanger sur les options pour renforcer l'interface entre la science et la politique touchant la biodiversité et les services écosystémiques. Une consultation s'est également tenue auprès des représentants permanents des Nations unies (New York). Les documents rapportant le contenu de ces réunions sont inégalement détaillés, mais on note de manière générale un consensus autour de l'utilité d'une nouvelle Plateforme.

Sur les fonctions, les consultations régionales concluent que l'IPBES devrait répondre aux besoins et demandes des gouvernements, voire de toutes les parties prenantes compétentes, bien que certaines réserves aient été émises sur ce dernier point. Elle aurait pour mandat d'identifier et de prioriser les principales informations scientifiques dont les décideurs ont besoin et de faciliter le dialogue entre les intervenants, mais pas de générer de nouvelles connaissances. En appui à l'élaboration et à la mise en œuvre des politiques, l'IPBES

identifierait les outils et les méthodes appropriés. Elle pourrait également aider directement les décideurs.

Les points de vue sur les évaluations de l'état des connaissances sont plus diversifiés. Bien que tous s'entendent pour dire qu'elles devraient être régulières et ciblées, aucun consensus n'a émergé sur la façon dont elle devrait être articulée (thèmes, échelle, etc.).

Sur les questions d'organisation, la Plateforme aurait un statut juridique distinct, tout en maintenant des liens institutionnels avec d'autres organisations. Son organe plénier serait ouvert à tous ; les pays divergent toutefois quant à l'octroi de droits de vote aux participants non étatiques et sur le nombre de présidents. La prise de décision serait partagée entre un conseil d'administration et un groupe consultatif scientifique, cette séparation des pouvoirs administratif et scientifique étant jugée primordiale. Le secrétariat serait hébergé par une ou plusieurs institutions onusiennes. La Plateforme serait financée par un fonds d'affectation spéciale, alimenté par des contributions volontaires.

Source

Rapports des consultations. IPBES.
<http://ipbes.net/regional-consultations.html>

14^e session de l'Organe subsidiaire chargé de fournir des avis scientifiques, techniques et technologiques de la CDB

Nairobi (Kenya)
10 au 21 mai 2010

Rappel : L'Organe subsidiaire chargé de fournir des avis scientifiques, techniques et technologiques (OSASTT ou *SBSTTA*, en anglais) assiste la Conférence des Parties ainsi que ses autres organes de la Convention sur la diversité biologique (CDB) en fournissant des recommandations sur les aspects techniques de la mise en œuvre. Il est composé d'experts représentant les gouvernements dans des domaines pertinents

La quatorzième réunion de l'Organe subsidiaire chargé de fournir des avis scientifiques, techniques et technologiques (OSASTT-14) s'est prononcée sur une vingtaine de questions liées à la mise en œuvre de la CDB et l'Objectif 2010. Certaines de ces recommandations, qui se trouvent en annexe du rapport final [www.cbd.int/doc/meetings/cop/cop-10/official/cop-10-03-en.pdf], ont alimenté les travaux du Groupe de travail sur l'examen de l'application (GTEA ou *WGRI*; Nairobi, 24 au 28 mai 2010), mais la plupart serviront de base aux discussions de la 10^e Conférence des Parties à la CDB (CP-10; Nagoya, oct. 2010). Les questions climatiques ont pris une place importante à l'OSASTT-14. Certaines recommandations demandent notamment que les conséquences des mesures d'atténuation et d'adaptation sur la biodiversité soient rigoureusement prises en compte, tout comme



Session plénière au cours de l'OSASTT-14.

Photo : IIDD

la contribution de la biodiversité et des services écosystémiques à la réduction des causes et des effets du réchauffement. L'issue de la Conférence de Nagoya, particulièrement sur l'actualisation du Plan stratégique, permettra de préciser plusieurs aspects des ébauches rédigées par l'OSASTT-14. Les Parties devront également trouver un terrain d'entente sur les références à l'approche de précaution,

l'emploi des biotechnologies synthétiques, ainsi que la fameuse allocation des ressources. Ces questions génèrent une part importante des paires de crochets émaillant les recommandations. Voici un aperçu des dix-sept ébauches de décisions élaborées par l'OSASTT :

Montagnes [XIV/1] – La CP-10 pourrait inviter les pays à assurer la connectivité des systèmes d'aires protégées en régions montagneuses, entre autres en créant des couloirs de conservation. Elle pourrait aussi suggérer : l'adoption d'une vision à long terme et de l'approche écosystémique pour la conservation et l'utilisation durable de la biodiversité des montagnes ; la mise en place de structures nationales et régionales, notamment pour la coordination et la collaboration intersectorielles ; ainsi que le développement de mesures d'incitation économiques.

Écosystèmes des eaux intérieures [XIV/2] – En vue d'une utilisation durable de ces écosystèmes, la CP-10 pourrait encourager les Parties à évaluer comment utiliser les paiements pour services écosystémiques, et à relier leurs écosystèmes d'eaux intérieures, terrestres et marins. Elle pourrait encourager les pays à garantir un approvisionnement hydrique suffisant aux écosystèmes, compte tenu des besoins humains. Ces allusions à la « sécurité hydrique » sont entre crochets. La CP pourrait d'autre part noter le rôle prépondérant que jouent les tourbières et milieux humides dans le stockage du carbone.

Milieux marins et côtiers [XIV/3] – Pour favoriser la mise en œuvre du programme de travail, la CP-10 pourrait adopter des orientations scientifiques pour identifier des aires marines hors des juridictions nationales (annexées à la recommandation) et appuyer l'intégration de la valeur des services rendus par les écosystèmes marins et côtiers aux systèmes comptables nationaux. Elle pourrait demander au secrétaire exécutif de faciliter le développement de lignes directrices volontaires pour la prise en compte de la biodiversité dans les études d'impact sur l'environnement. Des passages relatifs à la séparation des processus politiques et scientifiques dans l'identification des aires marines protégées et à la prévention de la pêche hauturière de fond demeurent crochétés.

Aires protégées [XIV/4] – Afin de renforcer la mise en œuvre du programme de travail sur les aires protégées, la CP-10 pourrait inviter les Parties à évaluer l'efficacité des différents types d'aires protégées correspondant aux objectifs de la CDB et encourager l'élaboration de plans d'action régionaux. Parmi les passages entre crochets figure une invitation faite au secrétaire exécutif de convoquer une réunion du Groupe de liaison mixte des trois conventions de Rio sur le rôle des aires protégées pour atteindre leurs objectifs respectifs, en vue de faire des recommandations à la CP-16 de la Convention-cadre des Nations unies sur les changements climatiques (CCNUCC ; Cancún, nov. 2010). S'y trouve également la mention d'un « processus de désignation des aires marines protégées dans les eaux hors juridictions nationales ».

Biodiversité et changements climatiques [XIV/5] – L'OSASTT recommande que la CP-10 invite les pays à considérer les moyens de préserver, d'utiliser de manière durable et de restaurer la biodiversité et les services écosystémiques, tout en contribuant à la lutte contre les changements climatiques. La valeur de la biodiversité et des services écosystémiques devrait être prise en compte dans l'élaboration et la mise en œuvre d'actions liées aux changements climatiques. L'application de mesures en ce sens est toutefois entre crochets.

Une proposition pour le développement d'un programme de travail conjoint des trois conventions de Rio demeure également crochétée.

Utilisation durable de la biodiversité [XIV/6] – La CP-10 pourrait inviter les Parties à mettre en œuvre les recommandations du Groupe de travail sur l'utilisation durable de la viande de brousse (recommandations annexées à la recommandation). Les Parties pourraient aussi actualiser leurs stratégies et plans d'action nationaux sur la biodiversité, afin d'assurer une meilleure coordination nationale en lien avec la biodiversité et de prendre en compte la valeur de la biodiversité et des services écosystémiques dans les prises de décisions. L'OSASTT recommande, par ailleurs, la reconnaissance de l'Initiative *Satoyama*, visant la préservation des paysages.

Perspectives mondiales de la biodiversité [XIV/7] – La troisième édition des Perspectives mondiales de la biodiversité ou *Global Biodiversity Outlook 3* [<http://gbo3.cbd.int>] a été lancée dans le cadre de l'OSASTT-14. Prenant note des conclusions du rapport, les délégués recommandent à la CP-10 de presser les Parties et les autres parties prenantes à mettre en œuvre les mesures identifiées dans les *Perspectives* pour freiner la perte de biodiversité. Seul le paragraphe portant sur la synergie entre les *Perspectives* et l'IPBES est crochété.

Stratégie mondiale pour la conservation des plantes [XIV/8] – L'OSASTT recommande que la CP-10 adopte la mise à jour consolidée de la Stratégie mondiale pour la conservation des plantes, dont des objectifs mondiaux axés sur les résultats s'échelonnant de 2011 à 2020.

Buts et objectifs axés sur les résultats [XIV/9] – L'OSASTT recommande au GTEA/WGRI une série d'éléments à prendre en compte dans la révision du Plan stratégique, dont la convocation d'une réunion du Groupe d'experts sur les indicateurs du Plan stratégique 2011-2020 afin d'alimenter les travaux de sa prochaine session.

Biodiversité agricole [XIV/10] – La CP-10 pourrait demander que le secrétaire exécutif œuvre de concert avec la FAO et sa Commission des ressources génétiques pour l'alimentation et l'agriculture pour prolonger leur plan de travail conjoint jusqu'en 2017. Parmi les passages entre crochets de cette décision, l'un propose le développement d'une boîte à outils pour prévenir les effets négatifs de la production et de l'utilisation des biocarburants et maximiser leurs effets positifs. Un autre propose que la CP crée un groupe d'experts techniques sur les biotechnologies synthétiques (qui produisent, entre autres, des organismes génétiquement modifiés) et autres nouvelles technologies susceptibles d'être utilisées pour produire des biocarburants.

Terres humides et subhumides [XIV/11] – La recommandation de l'OSASTT prévoit que la CP-10 demande une meilleure intégration des activités des trois conventions de Rio touchant les terres humides et subhumides. L'OSASTT prie le secrétaire exécutif d'étudier la possibilité de développer de telles activités communes. La CP pourrait souhaiter la mise sur pied d'une base de données sur les bonnes pratiques en lien avec les moyens de subsistance et la biodiversité des terres humides et subhumides.

Biodiversité forestière [XIV/12] – La CP-10 pourrait inviter les donateurs à financer la création d'un poste commun de la CDB et du Forum des Nations unies sur les forêts, ainsi que leurs activités conjointes. Ces deux organisations pourraient collaborer avec d'autres

en vue d'analyser les effets de l'initiative REDD sur la biodiversité. L'objectif de cette collaboration est cependant entre crochets.

Espèces exotiques envahissantes [XIV/13] – La CP-10 pourrait créer un groupe d'experts techniques, qui proposerait des moyens de prévenir les risques d'introduction d'espèces exotiques envahissantes, associées aux animaux de compagnie, ou utilisées comme appâts ou nourriture vivante (mandat annexé à la recommandation).

Initiative taxonomique mondiale [XIV/14] – Le secrétaire exécutif pourrait élaborer une stratégie exhaustive de renforcement des capacités en lien avec cette initiative, ainsi qu'une procédure normalisée d'évaluation des besoins en taxonomie.

Mesures d'incitation [XIV/15] – Entre crochets, l'OSASTT recommande à la CP-10 d'exhorter les pays à éliminer ou atténuer les mesures d'incitation ayant des effets pervers sur plusieurs secteurs, dont l'agriculture, les pêcheries, les mines et l'énergie. Elle pourrait aussi promouvoir des mesures d'incitation positives pour la conservation et l'utilisation durable de la biodiversité.

Travaux de l'OSASTT [XIV/16, 17] – L'OSASTT recommande que la CP-10 n'ajoute aucune question nouvelle et émergente à son ordre du jour, bien qu'elle reconnaisse que l'acidification des océans, la biodiversité arctique, la pollution acoustique des océans et l'ozone troposphérique sont des questions répondant aux critères d'identification des questions nouvelles et émergentes. Afin d'accroître son efficacité, l'OSASTT demande que lui soient attirés des points focaux nationaux et que des réunions préparatoires à ses réunions aient lieu à l'échelle régionale.

Sources

Rapport final et recommandations de l'OSASTT-14. CDB.
www.cbd.int/doc/meetings/cop/cop-10/official/cop-10-03-en.pdf

Documents préparatoires à la réunion. CDB.
www.cbd.int/doc/?meeting=SBSTTA-14

Bulletin des négociations de la Terre. IIDD.
www.iisd.ca/biodiv/sbstta14

9^e réunion du Groupe de travail sur l'accès et le partage des avantages de la CDB

Cali (Colombie)

22 au 28 mars 2010

Rappel: Le GTAPA de la Convention sur la diversité biologique (CDB) a été créé par la CP-5 (Nairobi, 2000) afin de définir les principes directeurs de l'accès et du partage des avantages (APA), ce qui a mené à l'adoption des *Lignes directrices de Bonn*. Au mandat initial du groupe, la CP-7 (Kuala Lumpur, 2004) a ajouté la négociation d'un régime international sur l'APA pour mettre en œuvre les articles 15 (accès aux ressources génétiques), 8j (préservation des savoirs traditionnels) et les trois objectifs de la CDB. Ce nouveau régime doit être conclu à la CP-10 (Nagoya, 18 au 29 oct. 2010).

Le Groupe de travail sur l'accès et le partage des avantages (GTAPA) de la Convention sur la diversité biologique (CDB) s'est réuni pour une neuvième fois, à Cali, du 22 au 28 mars 2010. Cette réunion avait lieu



Délégués au cours de la séance de clôture du GTAPA.

Photo : IIDD

à la suite d'une tournée de consultations régionales menées par les co-présidents Hodges et Casas, après la GTAPA-8, et de cinq jours de consultations plus ou moins formelles, régionales ou interrégionales, tenues à la veille de la GTAPA-9, à Cali même. C'est dire que le nombre décroissant de mois d'ici à la dixième Conférence des Parties de la CDB (CP-10) s'accompagne d'efforts de négociation redoublés. Néanmoins, lors de cette rencontre, les Parties n'ont pas avancé de façon notable sur le contenu du régime et ont convenu de suspendre la GTAPA-9 pour en poursuivre les travaux au cours de l'été.

Le GTAPA-9 avait à son ordre du jour un seul point substantiel : la consolidation des textes exécutoires du régime international sur l'accès et le partage des avantages (APA) élaborés par la GTAPA-7 et la GTAPA-8. Les pourparlers ont débuté sur la base d'un projet de protocole développé par les co-présidents à la lumière des consultations, plutôt que sur la base de l'annexe de Montréal, fruit de la GTAPA-8. Le contenu de ce projet de protocole, tout comme celui d'une ébauche de décision par laquelle la CP-10 pourrait adopter le protocole, sera résumé, après certaines précisions sur le déroulement des négociations de cette dernière réunion du GTAPA.

Les discussions de la GTAPA-9 ont démarré de manière constructive, tous les groupes régionaux acquiesçant à la proposition des co-présidents de négocier sur la base du projet de protocole des co-présidents et de relever les questions litigieuses, plutôt que d'ajouter des crochets. À partir de ces questions, quatre groupes de contact ont été établis, se penchant respectivement sur :

- le rapport avec les autres instruments et processus ; le champ d'application temporel/géographique ; la souplesse face aux approches sectorielles ; les non-Parties ; et le mécanisme de financement et les ressources financières ;
- la surveillance, les rapports et le suivi (dont les exigences de divulgation et les points de contrôle) ; le règlement des différends et l'accès à la justice ; le pays d'origine ; et les cas où il n'existe aucune exigence en matière de consentement préalable donné en connaissance de cause (CPCC) ou de conditions convenues d'un commun accord (CCCA) ;

- l'utilisation des ressources génétiques/dérivés/partage des avantages ; les obligations de partage des avantages (dont l'accès à la technologie et le transfert de technologie) ; l'accès (dont la recherche relative à la biodiversité, les exigences en matière d'accès et le cas des Parties qui décident que l'accès n'est pas soumis au CPCC) ;
- les questions liées aux connaissances traditionnelles, notamment la reconnaissance du rapport entre les activités d'APA et les connaissances traditionnelles associées, la diversité des circonstances nationales et la reconnaissance, par les Parties, du droit coutumier.

Les discussions au sein des groupes de contact ont progressé de façon diligente et les co-présidents ont ensuite ajusté la proposition de protocole en fonction de leur résultat. Cette proposition de protocole mise à jour a ensuite été discutée par un groupe interrégional. Or, trois jours plus tard, à l'issue de la GTAPA-9, c'est un document de travail, non négocié, qui a été annexé au rapport de la réunion. Le même sort fut réservé au projet de décision pour l'adoption du protocole par la CP-10.

Proposition de protocole

Si elle n'a pas été négociée, la proposition de protocole a le mérite d'être plus concise et claire que l'annexe de Montréal issue de la GTAPA-8. En effet, cette dernière comptait 61 pages et était truffée de crochets, alors que la dernière proposition compte 15 pages et est exempte de crochets. Son contenu est structuré en 31 articles, dont le premier établit l'objectif du protocole, qui serait « d'assurer le partage juste et équitable des avantages découlant de l'utilisation des ressources génétiques, en contribuant à la conservation de la diversité biologique et à l'utilisation durable de ses éléments constitutifs. »

En termes de portée, la proposition prévoit que le protocole « s'applique aux ressources génétiques qui relèvent de la compétence de la CDB ainsi qu'aux avantages découlant de l'utilisation de ces ressources. » Il s'appliquerait « également aux connaissances traditionnelles associées aux ressources génétiques et aux avantages découlant de l'utilisation de ces connaissances. » La proposition ne traite pas des ressources acquises avant l'entrée en vigueur du protocole. Cette question oppose pays en développement et industrialisés, les premiers demandant l'application rétroactive du protocole, dans la perspective de réparer un accès passé à leurs ressources jugé inéquitable. Le protocole s'appliquerait à certains produits dérivés issus de techniques précisées dans une annexe.

Le protocole reconnaîtrait le droit souverain des Parties à déterminer les règles d'accès ainsi que les modalités du CPCC et des CCCA, auxquelles ils pourraient soustraire certaines ressources génétiques. L'accès aux connaissances traditionnelles associées aux ressources génétiques serait cependant soumis aux CPCC et CCCA. La proposition de protocole prévoit également que les Parties s'assurent que l'accès et l'utilisation des ressources génétiques exploitées dans leur juridiction respectent le CPCC et les CCCA.

Les Parties désigneraient un correspondant national pour l'APA, ainsi qu'une ou plusieurs autorités nationales compétentes chargées d'accorder l'accès et l'information pertinente. Elles émettraient un

certificat de conformité reconnu à l'échelle internationale, dont les éléments de contenu minimaux seraient spécifiés par le protocole. Chaque Partie devrait instaurer des points de contrôle de l'utilisation des ressources génétiques et de leurs dérivés.

Certains aspects sont laissés à la discrétion de l'éventuelle Conférence des Parties siégeant en tant que Réunion des Parties (CP/RP) au protocole, tels le développement de clauses contractuelles modèles pour les CCCA, ou des codes de conduite et normes de meilleures pratiques. À sa première réunion, la CP/RP devrait décider de procédures et mécanismes pour assurer le respect des obligations du protocole et prévoir le règlement des cas de non-respect. Parmi les autres dispositions, certaines visent la coopération transfrontière, la mise en place d'un centre d'échange sur l'APA, le renforcement des capacités (dont celles des communautés autochtones et locales), le transfert et la coopération technologique, ainsi que la structure institutionnelle et de fonctionnement du protocole.

Projet de décision

Selon ce projet de décision annexé au rapport de la GTAPA-9, la CP-10 pourrait décider d'adopter le protocole et de le soumettre à signature dès juin 2011. Elle créerait également un comité intergouvernemental spécial, chargé de préparer la CP/RP-1. La décision préciserait déjà les dates des deux réunions du comité, la nomination de ses deux co-présidents et son plan de travail.

Ainsi, au cours de cette dernière réunion du Groupe de travail, à sept mois de la date limite pour conclure l'élaboration du régime, les Parties ont à peine effleuré le contenu du régime. Malgré l'abandon des crochets, l'exercice où les Parties ont surligné les passages avec lesquels ils étaient en désaccord s'est soldé par le « surlignement » quasi entier de la proposition de protocole. Outre les différences de vue déjà mentionnées sur la portée temporelle du régime (ou son caractère rétroactif), le respect des obligations et la relation du protocole avec d'autres régimes internationaux font partie des points de divergence. À ce stade, on peut attendre trois scénarios de la CP-10 : 1) l'adoption d'un protocole ; 2) l'adoption d'un protocole-cadre dont certains éléments resteraient à préciser ; ou 3) la complémentation des négociations après octobre 2010, par un comité intergouvernemental ou une CP extraordinaire. La reprise des travaux du GTAPA-9 à Montréal (Canada), du 10 au 16 juillet 2010, devait être la dernière occasion de faire avancer les négociations avant la CP-10, mais une ultime session du GTAPA-9, qui doit avoir lieu au cours du mois de septembre, a été ajoutée au calendrier.

Sources

Rapport et documents préparatoires de la GTAPA-9. CDB.
www.cbd.int/doc/?meeting=ABSWG-09

Rapport et documents préparatoires de la GTAPA-8. CDB.
www.cbd.int/wgabs8/doc/

Bulletin des négociations de la Terre. IIDD.
www.iisd.ca/biodiv/abs9/

15^e session de la Conférence des Parties à la CITES

Doha (Qatar)

13 au 25 mars 2010

Rappel: La CITES est en vigueur depuis 1975 et compte à ce jour 172 parties. Elle a pour objectif d'empêcher que le commerce international des espèces sauvages ne mette leur survie en jeu. La CITES contrôle ce commerce en classant les espèces dans trois annexes. Les espèces de l'Annexe I ne peuvent être commercialisées que dans des circonstances exceptionnelles (avec l'obtention d'un avis de commerce non préjudiciable), celles de l'Annexe II sont susceptibles d'être menacées et ainsi soumises à un contrôle pour que leur commerce corresponde à une utilisation durable. Les espèces listées à l'Annexe III sont pour leur part soumises à une réglementation nationale requérant la coopération d'autres États.

La 15^e session de la Conférence des Parties (CP-15) à la Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction (CITES) a suscité beaucoup d'attention et ouvert le débat sur le rôle respectif de la science et de la politique dans ses décisions, en rejetant l'inscription de deux espèces emblématiques – le thon rouge et l'ours blanc – à l'Annexe I. Le cas du thon rouge était, en effet, étayé par des arguments scientifiques solides et l'expertise de la FAO. Par ailleurs, le mandat de la CITES et sa portée ont marqué les discussions autour du cas du tigre, qui est l'objet de mesures nationales susceptibles d'avoir un impact sur le commerce international illégal. Néanmoins, d'autres espèces moins médiatisées ont été ajoutées à l'Annexe I. Au total, la CP-15 a pris 98 décisions sur les 70 points à son ordre du jour, dont voici les principales :

Conservation et commerce – La CP-15 a pris ou révisé des décisions touchant la conservation ou le commerce de différents animaux et plantes, dont les éléphants (pour lesquels un plan d'action pour le contrôle du commerce de leur ivoire est à l'Annexe II), le perroquet gris (les États de son aire de répartition devraient élaborer et mettre en œuvre des plans de gestion régionaux pour deux espèces de ces perroquets), les serpents (dont les priorités de conservation seront examinées lors d'un atelier technique organisé par le secrétariat), les requins et raies (on envisage d'inscrire à l'Annexe III les espèces de raies d'eau douce endémiques et menacées), le napoléon (un groupe de travail sera établi sur ce poisson), l'acajou et d'autres espèces néotropicales ligneuses (le mandat et la composition du Groupe de travail sur ces espèces sont révisés et à l'annexe 3, alors que le plan d'action les visant est à l'annexe 4). Une proposition portant sur le commerce illégal de spécimens d'antelope du Tibet a été rejetée.

Espèces listées aux annexes de la CITES – Au bilan, la CP-15 a accepté 25 propositions d'amendements aux annexes I et II, en a rejeté dix et retiré sept. Parmi celles rejetées, certaines ont retenu l'attention, dont une concernant l'inscription du thon rouge à l'Annexe I, une autre prévoyant le contrôle du commerce de spécimens de coraux rouges et roses, et une troisième, afin d'inclure l'ours blanc à l'Annexe I de la CITES, formulée au cours même de la CP-15. Par ailleurs, deux populations de crocodiles (crocodile de Morelet et du Nil) ont été transférées de l'Annexe I à l'Annexe II en raison de la résurgence de leur population. Par ailleurs, deux populations d'iguanes ont été inscrites à l'Annexe II. Deux espèces d'amphibiens, le triton tacheté de Kaiser et la rainette arboricole à côtes bleues ont été inscrites, respectivement, à l'Annexe I et à l'Annexe II.



De gauche à droite : le directeur exécutif du PNUE, Achim Steiner, le ministre de l'Environnement du Qatar, Abdulla bin Mubarak bin Aboud Al-Madadi, et le secrétaire général de la CITES, Willem Wijnstekers.

Critères d'inscription des espèces à l'Annexe II – Le Comité sur les animaux préparera des orientations sur l'application de certains critères de l'Annexe II aux espèces aquatiques exploitées commercialement, à l'intention de la 62^e session du Comité permanent, puis de la CP-16.

Moyens d'existence – La CP-15 demande que son Groupe de travail sur les moyens d'existence finalise les outils permettant d'évaluer les impacts des décisions d'inscription d'espèces aux annexes de la CITES sur les moyens d'existence des populations pauvres. Il devrait également finaliser les lignes directrices volontaires pour traiter des impacts négatifs associés à la mise en œuvre de ces décisions d'inscription. Le tout afin que ces outils et lignes directrices soient examinés par le Comité permanent à sa 62^e réunion.

Respect de la Convention et rapports – La CP-16 appelle les Parties à rapporter les mesures qu'elles adoptent pour mettre en œuvre la CITES et, si ce n'est pas déjà fait, à adopter de telles mesures. Le Comité permanent examinera les progrès accomplis en la matière à ses 61^e et 62^e sessions. Par ailleurs, le Comité permanent rapportera à la CP-16 ses conclusions et recommandations sur la production des rapports, afin que ces derniers correspondent à la *Vision de la stratégie de la CITES 2008-2013*.

Coopération avec d'autres organisations – La CP-15 demande que le Comité permanent ajuste au besoin la *Vision de la stratégie CITES 2008-2013*, en fonction des objectifs post-2010 adoptés par la Convention sur la diversité biologique (CDB). Le Comité permanent devrait aussi participer aux processus entourant la Plateforme intergouvernementale sur la biodiversité et les services écosystémiques (IPBES). Les comités sur les animaux et les plantes identifieront de leur côté les effets des changements climatiques sur le fonctionnement de la CITES et en feront rapport à la 62^e session du Comité permanent.

Grands félins d'Asie – Les Parties sont invitées à soumettre l'information qu'elles détiennent sur les cas de braconnage et de commerce illégal de tigres. Le Secrétariat produira un rapport sur la base de ces informations, puis organisera un Sommet mondial sur le

tigre, dans le cadre de l'Initiative mondiale visant ce félin. À la lumière de ces informations et événements, le Comité permanent décidera des mesures à prendre.

Transport des spécimens vivants – Les comités sur les animaux et sur les plantes devraient remplacer les lignes directrices encadrant le transport des spécimens vivants datant de 1981, par les nouvelles *Lignes directrices applicables au transport autre qu'aérien des plantes et des animaux vivants*.

Introduction en provenance de la mer – La CP demande que le Comité permanent prolonge l'activité du Groupe de travail sur l'introduction en provenance de la mer, afin qu'il apporte des clarifications et développe la marche à suivre pour émettre un certificat d'introduction en provenance de la mer. Le Groupe préparera un document et un projet de résolution pour examen par la 62^e session du Comité permanent, puis par la CP-16.

Commerce illégal – Le secrétariat de la CITES établira un groupe de travail qui aura pour mandat d'établir une base de données afin de réunir et d'analyser les données sur le commerce illégal des spécimens d'espèces visées par la CITES.

Permis informatisés et commerce électronique – Le Comité permanent élargira le mandat de son Groupe de travail sur l'utilisation des technologies de l'information et des systèmes informatiques, lui demandant entre autres de documenter les derniers développements en terme de systèmes d'octroi de permis électroniques, d'évaluer comment ce mode d'octroi pourrait contribuer à assurer un commerce électronique légal des espèces CITES, puis de mettre à jour les outils existants associés et d'en faire la promotion. Le secrétariat créera un portail Internet où seront compilées et publiées les informations sur le commerce électronique des espèces listées sous la CITES.

La 16^e Conférence des Parties à la CITES aura lieu en 2013, en Thaïlande, alors que le Comité permanent devrait tenir sa 61^e session à Genève en juin ou juillet 2011.

Sources

Décisions en vigueur après la CP-15. CITES.
www.cites.org/fra/dec/valid15/F15-Dec.pdf

Comptes rendus résumés de la CP15. CITES.
www.cites.org/fra/cop/15/sum/index.shtml

Décisions finales de la CP-15 sur les propositions d'amendement. CITES.
www.cites.org/fra/cop/15/prop/results.shtml

Ordre du jour et documents préparatoires. CITES.
www.cites.org/fra/cop/15/doc/index.shtml

Bulletin des négociations de la Terre. IIDD.
www.iisd.ca/cites/cop15/

41^e réunion du Comité permanent de la Convention de Ramsar sur les zones humides

Kobuleti (Géorgie)
26 avril au 1^{er} mai 2010

Rappel: Le Comité permanent est formé de représentants des Parties de chacune des six régions. Il se réunit une fois par année et guide la Convention de Ramsar entre les sessions de la Conférence des Parties (CP), qui ont lieu tous les trois ans.

Les trois premiers jours de cette 41^e réunion du Comité permanent de la Convention de Ramsar sur les zones humides ont été consacrés aux réunions de trois groupes de travail (gestion, finances et CP-11) après quoi le Comité permanent s'est réuni en séances plénières. Les 39 décisions adoptées portent, notamment, sur un éventuel transfert de son Secrétariat de l'UICN au PNUE et la préparation de la prochaine Conférence des Parties. Voici les principales décisions:

Réforme administrative – Le Comité permanent note que la majorité des États membres du Groupe de travail spécial sur la réforme administrative estime que la Convention serait appliquée plus efficacement si son Secrétariat était hébergé par le PNUE plutôt que par l'UICN. Il donne ainsi au Groupe de travail spécial le mandat de documenter et définir les coûts et modalités de ce transfert;

Préparatifs de la CP-11 – Le Comité permanent fixe provisoirement la date de la CP-11 (tenue sur 9 jours) aux deux dernières semaines de mai 2012 et convient que, à l'instar de la CP-11, le thème de la Journée mondiale des zones humides 2012 portera sur les zones humides, le tourisme et les loisirs. Il a déjà été convenu que le thème de l'édition 2011 porterait sur les zones humides et les forêts.

Modèle de rapport national – Le Comité permanent approuve le modèle de rapport national pour la CP-11, mais demande au Secrétariat d'étudier des moyens de réduire le nombre d'indicateurs.

Questions financières – Le Comité permanent décide de mesures pour que le Fonds pour l'environnement mondial (FEM) devienne le mécanisme financier de la Convention de Ramsar et demande au Secrétariat d'étudier la pertinence de rédiger un projet de résolution en ce sens, pour adoption par la CP-11. Le Comité permanent note par ailleurs le déclin des contributions volontaires et l'état préoccupant des contributions impayées. Il appelle les Parties à rétablir ces situations.

Initiatives régionales 2009-2012 – Le Comité permanent approuve trois nouvelles initiatives régionales, visant respectivement le littoral de la mer Noire, les Caraïbes et les mangroves des Amériques.

Suite à la catastrophe pétrolière du golfe du Mexique, le Comité permanent a adopté une déclaration par laquelle il prie les industries extractives d'être prudentes, tout en rappelant les travaux de son Groupe d'évaluation scientifique et technique (GEST) sur les moyens de gérer les impacts de l'industrie extractive sur les zones humides.

Le Comité permanent poursuivra ses travaux au cours de deux réunions plénières prévues en 2011, dont les dates seront fixées ultérieurement. En 2011, la Convention, signée à Ramsar (Iran) en 1971, fêtera son 40^e anniversaire, que toutes les Parties sont appelées à célébrer.

Sources

Décisions adoptées par le Comité permanent à sa 41^e réunion. Convention de Ramsar.

www.ramsar.org/cda/fr/ramsar-documents-standing-sc41-decisions/main/ramsar/1-31-41^24613_4000_1

Rapport de la réunion. Convention de Ramsar.

www.ramsar.org/cda/fr/ramsar-documents-standing-sc41-report/main/ramsar/1-31-41^24612_4000_1

Ordre du jour de la réunion. Convention de Ramsar.

www.ramsar.org/cda/fr/ramsar-documents-standing-41st-meeting-of-the/main/ramsar/1-31-41^24358_4000_1

Documents préparatoires à la réunion. Convention de Ramsar.

www.ramsar.org/cda/fr/ramsar-documents-standing-agenda-papers/main/ramsar/1-31-41^24465_4000_1

Changements climatiques

1^{er} Pourparlers de Bonn sur le climat

Bonn (Allemagne)

9 au 11 avril 2010

Rappel: À Bali (CP-13; déc. 2007), les Parties ont formalisé le dialogue sur l'action concertée à long terme entrepris à Montréal (CP-11/RP-1; nov. 2005) et aiguillé les négociations sur deux voies parallèles : une voie dans le cadre du Protocole de Kyoto, conduite par le Groupe de travail sur les nouveaux engagements des Parties visées à l'Annexe I (GTPK); et une voie dans le cadre de la Convention, conduite par le Groupe de travail sur l'action concertée à long terme (GTACL). Ces voies parallèles, mais appelées à converger constituent la feuille de route de Bali qui devait déboucher sur un accord global à Copenhague (CP-15/ RP-5; déc. 2009) où, en l'absence de consensus, les Parties ont reconduit leur mandat respectif jusqu'à la CP-16 (Cancún, nov. 2010).

Cette session des Pourparlers de Bonn sur le climat a réuni le Groupe de travail sur l'action concertée à long terme (GTACL/AWG-LCA) et le Groupe de travail sur les nouveaux engagements des Parties visées à



Le secrétaire exécutif de la CCNUCC, Yvo de Boer, en compagnie de Haldor Thorgeirsson et de la présidente du GTACL, Margaret Mukahanana-Sangarwe (Zimbabwe), lors de la session de clôture.

Photo : IIDD

l'Annexe I (GTPK/AWG-KP) pour la première fois depuis la Conférence de Copenhague (CP-15; déc. 2009). Les questions de procédure ayant été largement mises en cause par les Parties à la CP-15, l'objectif des deux groupes de travail était de s'entendre sur l'organisation, les méthodes de travail et, en particulier, sur les documents qui alimenteront les discussions à venir. Par ailleurs, la possibilité de créer un seul groupe de contact par groupe de travail a été discutée, mais ni le GTACL ni le GTPK ne sont parvenus à un accord sur ce point.

Groupe de travail sur l'action concertée à long terme (GTACL-9)

Les discussions du GTACL ont porté sur l'opportunité d'élaborer un nouveau texte de négociations pour la prochaine session du groupe de travail qui s'est tenu en juin (GTACL-10; p. 20). La légitimité du processus de négociation de la CP-15 et de l'Accord de Copenhague étant remise en question par certaines Parties, les avis divergeaient quant aux documents et discussions dont il fallait tenir compte. Le GTACL a finalement convenu de confier à sa présidente le mandat d'élaborer, avant la prochaine session, un texte fondé sur le rapport présenté à la CP-15 par le GTACL [<http://unfccc.int/resource/docs/2009/awglca8/fre/17f.pdf>], ainsi que sur les travaux entrepris par la CP-15 sur la base de ce rapport [<http://unfccc.int/resource/docs/2010/cop16/fre/02f.pdf>]. Dans ses conclusions, le GTACL invite les Parties à présenter des points de vue additionnels que la présidente pourra prendre en compte pour la rédaction de son ébauche.

Concernant l'organisation du travail, le GTACL a convenu de tenir deux réunions supplémentaires entre sa prochaine session et la CP-16.

Groupe de travail sur les nouveaux engagements des Parties visées à l'Annexe I (GTPK-11)

Les travaux du GTPK ont principalement porté sur les modalités de travail, la documentation, la coopération avec le GTACL et les apports techniques. Le GTPK a finalement convenu de poursuivre ses travaux en 2010, en mettant l'accent sur l'examen des réductions d'émission globales et individuelles à réaliser par les Parties à l'Annexe I et sur les questions diverses inscrites à l'article 49 du rapport du GTPK-6 [<http://unfccc.int/resource/docs/2008/awg6/fre/08f.pdf>] dont, entre autres, la durée de la ou des périodes d'engagement, les échanges de droits d'émission et les mécanismes fondés sur des projets, l'utilisation des terres, du changement d'affectation des terres et de la foresterie (LULUCF), la liste des gaz à effet de serre (GES) et les combustibles de soufre.

À cette fin, le GTPK a demandé au Secrétariat de préparer, avant le GTPK-12, un document rassemblant les engagements de réduction des émissions et les hypothèses connexes, ainsi que les réductions d'émissions qui s'y rapportent. Le GTPK demande également au Secrétariat de préparer un document technique portant sur les questions relatives à la transformation des engagements en objectifs chiffrés.

Le GTPK convient de poursuivre ses travaux sur la base de l'Annexe au rapport du GTPK-10 [<http://unfccc.int/resource/docs/2009/awg10/fre/17f.pdf>] et sur les travaux et décisions de la CP/RP-5 [<https://unfccc.int/documentation/decisions/items/3597.php?such=j&volltext=/CMP.5#beg>].

Les délégués ont par ailleurs examiné la possibilité d'entreprendre des discussions conjointes avec le GTACL. Plusieurs PED, dont les pays du Groupe africain, se sont toutefois opposés à cette option, estimant

que les deux voies du Plan d'action de Bali devaient rester distinctes. Le GTPK a finalement pris note de l'initiative de son président de rencontrer la présidente du GTACLT pour déterminer quelles données concernant les engagements des pays à l'Annexe I devaient être mises à la disposition des Parties.

À l'instar du GTACLT, le GTPK a décidé de tenir deux réunions supplémentaires d'ici à la Conférence de Cancún (CP-16 ; nov. 2010).

Sources

Rapport du GTACLT-9. CCNUCC.

<http://unfccc.int/resource/docs/2010/awglca9/fre/03f.pdf>

Rapport du GTPK-11. CCNUCC.

<http://unfccc.int/resource/docs/2010/awg11/fre/03f.pdf>

Bulletin des négociations de la Terre. IIDD.

<http://www.iisd.ca/climate/ccwg9/>

2^e Pourparlers de Bonn sur le climat

Bonn (Allemagne)

31 mai au 11 juin 2010

Rappel: L'Organe subsidiaire chargé de fournir des avis scientifiques et techniques (OSAST) et l'Organe subsidiaire de mise en oeuvre (OSMO) se rencontrent deux fois par an pour faire le point sur les progrès accomplis et formuler des recommandations à la CP dans leur domaine respectif. Ils se sont réunis parallèlement aux travaux du GTPK et du GTACLT.

Cette deuxième session des Pourparlers de Bonn sur le climat a réuni les organes subsidiaires de la Convention-cadre des Nations unies sur les changements climatiques pour la première fois depuis la Conférence de Copenhague (CP-15/RP-5 ; déc. 2009). Par ailleurs, le Groupe de travail sur l'action concertée à long terme (GTACLT) et le Groupe de travail sur les nouveaux engagements des Parties visées à l'Annexe I (GTPK) se sont réunis à nouveau, mais contrairement



Le président de l'OSAST, Mama Konaté, (Mali), à droite, en compagnie de Wanna Tanunchaiwatana du Secrétariat de la CCNUCC.

Photo : IIDD

à la session d'avril (p. 19) où ils s'étaient attardés sur les questions de procédure, les deux groupes de travail se sont concentrés sur le contenu, soit l'ébauche des textes de décisions à présenter à la seizième Conférence des Parties (CP-16 ; Cancún, nov. 2010). Leurs résultats sont toutefois inégaux. Alors que le GTACLT a élaboré une version avancée de l'ébauche de décisions, les négociations au sein du GTPK ont marqué le pas, ce qu'à déploré le G77/Chine.

Groupe de travail sur l'action concertée à long terme (GTACLT-10)

Le GTACLT-10 a poursuivi ses travaux en un seul groupe de contact. À la clôture de la session, une version avancée du texte visant à faciliter les négociations a été présentée [http://unfccc.int/files/meetings/ad_hoc_working_groups/lca/application/pdf/awg-lca_advance_draft_of_a_revised_text.pdf]. Certaines sections, qui ont fait l'objet de consultations informelles, seront révisées d'ici à la GTACLT-11. Les discussions du groupe de contact ont porté sur les éléments du Plan d'action de Bali, soit la vision commune de l'action concertée à long terme, l'adaptation, l'atténuation, le financement, la technologie et le renforcement des capacités.

Vision concertée à long terme – Les échanges sur la vision concertée à long terme ont permis d'écarter un grand nombre d'options du texte initial, à l'exception notable du réchauffement climatique maximal. Bien que les pays industrialisés appuient l'objectif de l'Accord de Copenhague de maintenir le réchauffement sous la barre des 2 °C, plusieurs PED souhaitent revoir cet objectif à la hausse : la Bolivie a proposé un plafond de 1 °C (300 ppm), alors que l'Alliance des petits États insulaires en développement (AOSIS) et le Système d'intégration d'Amérique centrale (SICA) ont plaidé avec succès pour que soit considérée l'option de limiter le réchauffement à 1,5 °C (350 ppm), qui a été ajoutée entre crochets dans l'ébauche préliminaire. Nonobstant, les discussions ont permis d'éliminer un grand nombre de crochets du texte visant à faciliter les négociations. Le pic d'émissions [aussitôt que possible] ou [2015] dans le texte initial a été reporté à 2020. Par ailleurs, l'objectif mondial de réduction des GES a été ramené à 50-85%, l'option d'une réduction de 95% ayant été retirée. Pour les pays développés, l'objectif de 80-95% d'ici à 2050 par rapport à 1990 a été retenu parmi d'autres options, plus ou moins ambitieuses. Ces objectifs devront être atteints d'ici à 2050 par rapport à 1990, l'option de 2040 ayant également été retirée. Plusieurs paragraphes sur la mise en oeuvre ont été ajoutés provisoirement afin que le texte sur la vision partagée reflète l'ensemble des éléments du Plan d'action de Bali.

Adaptation – Les échanges sur l'adaptation ont permis de retirer les considérations générales du texte de négociation. La nouvelle version met l'accent sur l'établissement d'un cadre de mise en oeuvre pour l'adaptation (*Adaptation Framework*) qui pourrait contenir les éléments suivants : a) un comité sur l'adaptation, un organe subsidiaire ou un organe consultatif sur l'adaptation ; b) un mécanisme international pour parer aux pertes et dommages incluant des assurances pour les événements extrêmes ; c) des réseaux et des centres régionaux ; et d) un processus pour permettre aux PED de formuler et de mettre en oeuvre leur plan d'action national d'adaptation (PANA). Bien que le

G77/Chine et l'AOSIS aient appuyé la création d'un mécanisme pour parer aux pertes et dommages, seule la création de réseaux et de centres régionaux n'est pas entre crochets dans l'ébauche avancée. Les Parties demeurent par ailleurs divisées sur l'inclusion de l'impact des mesures de réactivité dans cette section du texte.

Atténuation – Sur les actions d'atténuation des pays développés, les discussions ont permis de retirer un grand nombre d'options sur les Parties visées, sur les cibles de réduction juridiquement contraignantes, sur l'année de référence et sur l'échéance des engagements. L'ébauche avancée engage les pays développés à réduire leurs émissions de 25 % à 40 % d'ici à 2020, sans toutefois préciser une année de référence. Par ailleurs, la référence à la seconde période d'engagement a été retirée, de sorte que le projet de décision escamote désormais la distinction entre les pays développés et les Parties visées à l'Annexe I au titre du Protocole de Kyoto. Quant aux actions d'atténuation des PED, la référence à une déflexion du parcours d'émissions de l'ordre de 15 à 30 % d'ici 2020 a été retirée. Par conséquent, les mesures d'atténuation appropriées au niveau national (NAMA) ne seront attachées à aucune cible. Leur financement sera toutefois sujet aux procédures de mesure, rapport et vérification (MRV). Au cours des échanges, les pays du groupe parapluie ont insisté pour que les MRV s'appliquent également aux PED, ce que reflète l'ébauche avancée. Les pays développés ont également souligné l'importance d'accroître la coordination entre le GTACL et le GTPK pour discuter des réductions des pays à l'Annexe I. Cette proposition a reçu l'appui de l'AOSIS et d'un groupe de pays latino-américains qui suggèrent de créer un « espace commun » de discussion. Malgré les réticences des États-Unis, la présidente du GTACL a indiqué son intention de poursuivre les consultations sur ce point.

Financement – Malgré un consensus fort sur la nécessité de lier le financement aux organes thématiques tels que la REDD+, la technologie ou l'adaptation, les Parties n'ont pas réussi à convenir du ou des mécanismes de financement de la lutte contre les changements climatiques. Alors que l'UE considère désormais que le Fonds vert pour le Climat de Copenhague est le mécanisme approprié, les États-Unis et le Japon estiment que le Fonds pour l'environnement mondial (FEM) et d'autres mécanismes sont également appelés à jouer un rôle important. D'autres Parties plaident par ailleurs pour la création d'un nouveau mécanisme financier qui ferait rapport à la CP. L'Europe a également émis quelques réserves sur la création d'un éventuel comité financier qui, de l'avis du G77/Chine, du Groupe africain et des PMA, aurait le pouvoir de déboursier des fonds. Les travaux sur le financement devraient traîner en longueur, puisque les pays développés ont insisté sur l'importance de tenir compte du rapport du Groupe consultatif de haut niveau sur le financement des changements climatiques (en anglais *AGF*) qui devrait être livré cet automne.

Technologie – Sur les actions renforcées pour le développement et le transfert de technologies, les Parties conviennent de la pertinence de créer un Comité exécutif sur la technologie (CET) et des Centres et réseaux des technologies du climat proposées (CRTC), sans toutefois s'accorder sur leurs rôles respectifs. Le G77/Chine estime que le CET devrait établir les priorités du CRTC, alors que d'autres préconisent un rôle consultatif, voire une interaction d'égal à égal. Enfin, les pays développés souhaitent que le CET rende compte à l'OSAST, alors que le G77/Chine considère qu'il doit faire rapport à la CP. Aucun consensus

ne semble avoir émergé de ces discussions, de sorte qu'aucune option sur le mandat et la composition des deux organes ne se retrouve dans l'ébauche préliminaire. Les résultats de discussions informelles, conduites au cours de la GTACL-10, pourraient toutefois être ajoutés à la version finale de l'ébauche, de sorte que certaines options seront peut-être sur la table d'ici à la prochaine session.

Renforcement des capacités – Les échanges sur le renforcement de capacité n'ont pas permis de faire évoluer le texte de négociation de sorte que l'ébauche avancée renvoie au texte initial visant à faciliter les modifications. Les points de vue demeurent tranchés sur les actions appropriées. Alors que les États-Unis, le Japon et l'AOSIS ont mis en garde contre la prolifération d'institutions, le G-77/Chine estime que les institutions existantes ne sont pas appropriées et propose la création d'un panel d'experts pour identifier les besoins liés au renforcement des capacités. L'UE, pour sa part, préconise une approche fondée sur les besoins spécifiques des PED et a encouragé la coopération Sud-Sud et triangulaire. Enfin, le Groupe africain a insisté sur l'importance du renforcement régional et national.

Groupe de travail sur les nouveaux engagements des Parties visées à l'Annexe I (GTPK-12)

Contrairement à la GTACL-10, aucune nouvelle version des documents préparés par le président en vue de faciliter les négociations [http://unfccc.int/kyoto_protocol/items/4577.php] n'a été distribuée au terme des travaux du GTPK. Nonobstant, les délégués ont adopté une série de conclusions d'ordre organisationnel visant à récolter des informations supplémentaires pour faire avancer les négociations [<http://unfccc.int/resource/docs/2010/awg12/eng/l04.pdf>]. Les travaux du GTPK se sont répartis en trois groupes de contact sur : 1) l'ampleur des réductions d'émissions à achever par les Parties visées à l'Annexe I et leur part du volume total de réduction ; 2) les autres questions découlant de la mise en œuvre du programme de travail, dont l'utilisation des terres, le changement d'affectation des terres et la foresterie (LULUCF) et 3) les questions juridiques.

Ampleur et parts des réductions d'émissions – Au vu des promesses de réduction d'émissions des Parties visées à l'Annexe I [<http://unfccc.int/resource/docs/2010/awg12/eng/inf01.pdf>], plusieurs pays ont déploré leur niveau, jugé insuffisant. Certaines Parties, et en particulier les pays développés, ont souligné l'importance de s'accorder sur les spécificités techniques concernant les règles de la LULUCF et les surplus d'unités de quantité attribuée (Assigned Amount Units, en anglais), spécifiant que ces règles affecteront leurs objectifs de réduction. Après la présentation du document technique sur la transformation des cibles en objectifs annuels de réduction et de limitation d'émission (QELROs, en anglais, pour quantified emission limitation and reduction objectives) [<http://unfccc.int/resource/docs/2010/tp/02.pdf>], soutenu par l'UE, la Suisse et la Norvège malgré les réticences du Japon, le Secrétariat a traduit les engagements des Parties en QELROs et en a présenté les résultats sous forme de tableaux. Les Parties ne se sont toutefois pas entendues sur la diffusion de ces tableaux, de sorte qu'ils ne seront pas inclus dans la mise à jour du document technique.

Autres questions découlant de la mise en œuvre – Concernant la LULUCF, le groupe de contact a exploré les paragraphes sur l'établissement des niveaux de référence et la transparence, les cas de « force majeure » et les émissions provenant des produits ligneux, tous entre crochets dans le projet de décision présenté par le président. L'établissement d'un plafonnement ou celui de niveaux de références sont les deux options possibles pour la prise en compte de la gestion des forêts dans le projet de décision. Devant le manque de transparence dans l'établissement des niveaux de référence rapporté par plusieurs Parties, le G77/Chine a fait une proposition consistant à décrire les éléments utilisés pour établir ces niveaux, suivi par une période de révision commençant en 2012. Devant le manque de consensus, le G77/Chine a aussi proposé d'opter pour un plafonnement, mais la Nouvelle-Zélande s'est questionnée sur l'utilité d'une telle mesure. Les Parties ont finalement convenu de la pertinence de produire un document officiel sur les niveaux de référence pour présentation à la prochaine session. Les sections se rapportant au cas de force majeure et aux produits ligneux récoltés comprennent toujours deux options crochetées, dont l'une est l'élimination desdites sections. Le paragraphe définissant la force majeure est lui aussi toujours entre crochets. Dans ses conclusions, le GTPK demande aux Parties de soumettre de nouvelles informations sur l'usage possible de la LULUCF et des mécanismes d'échanges de droits d'émission fondés sur les projets pour considération par la GTPK-13. De plus, le GTPK demande au Secrétariat d'organiser, d'ici sa prochaine session, un atelier sur la prise en compte de la gestion des forêts. Le groupe de contact a aussi discuté des mécanismes de flexibilité et des conséquences potentielles des mesures de réactivité, mais aucune avancée significative n'a eu lieu.

Les questions juridiques – Le Secrétariat a mentionné aux Parties que pour éviter un vide juridique entre la première et la deuxième période d'engagement de réduction d'émissions, les trois quarts des Parties au Protocole devaient ratifier leur instrument juridique avant le 3 octobre 2012. Le Tuvalu a présenté trois options pour éviter un vide juridique : 1) accélérer les négociations ; 2) amender le Protocole afin que les dispositions sur l'entrée en vigueur des changements soient moins exigeantes ; ou 3) appliquer de façon provisionnelle les changements apportés. L'UE, la Chine et l'Australie ont souligné la complexité de la solution de l'application provisionnelle. À cet effet, le Tuvalu et le Brésil ont souligné les conséquences d'un décalage pour les mécanismes de souplesse, en particulier le MDP. Dans ses conclusions, le GTPK demande au Secrétariat de préparer un document identifiant et explorant les options afin d'éviter un vide juridique entre la première période et la deuxième période d'engagement, ainsi que les implications juridique d'un intervalle.

Les conclusions du GTPK ont été adoptées tard dans la soirée. Les discussions en plénières sont révélatrices de la tension qui existe entre les deux voies du Plan d'action de Bali. Alors que l'UE a souligné l'importance de maintenir l'équilibre entre les deux processus de négociation et que le Japon plaide pour une « approche globale » traitant de l'atténuation dans les pays développés et en développement, le G77/Chine a exprimé sa préoccupation face à la lenteur des discussions du GTPK par rapport au GTACL.

Le GTACL et le GTPK se réuniront à nouveau, du 2 au 6 août 2010, dans le cadre des troisièmes Pourparlers de Bonn.

32^e session des organes subsidiaires de la CCNUCC

Cette session des organes subsidiaires était la première depuis la Conférence de Copenhague (CP-15 ; déc. 2009) où de nombreuses questions n'ont pu être résolues. Plusieurs points, notamment sur les mécanismes financiers, l'examen du Fonds pour l'adaptation et l'inclusion de la capture du CO₂ et du reboisement dans le MDP, étaient toujours en suspens à la clôture de la 32^e session. Le désaccord le plus important concerne, toutefois, la prise en compte d'un réchauffement maximal de 1,5°C plaidé par l'AOSIS.

Organe subsidiaire d'avis scientifique et technologique (OSAST/SBSTA-32)

La 32^e session de l'Organe subsidiaire scientifique (OSAST) a examiné : 1) le Programme de travail de Nairobi sur les impacts, la vulnérabilité et l'adaptation aux changements climatiques ; 2) le transfert de technologies ; 3) la réduction des émissions causées par le déboisement et la dégradation des forêts dans les pays en développement (REDD) ; 4) la recherche et l'observation systématique ; 5) les questions méthodologiques relatives à la Convention et au Protocole ; 6) les aspects scientifiques, technologiques et socio-économiques des mesures d'atténuation ; et 7) les effets néfastes des mesures de réactivité.

Transfert de technologies – Ce sujet a été discuté dans un groupe de contact conjoint avec l'Organe subsidiaire de mise en œuvre (OSMO). Dans leurs conclusions, les organes subsidiaires approuvent le programme de travail actualisé du Groupe d'experts sur le transfert des technologies (GETT) et lui demande de mettre au point les modalités pour la création du Comité exécutif de la technologie (CET) et du Centre et réseau des technologies climatiques (CRTC) (voir GTACL-10, p. 20). Ils appuient également les termes de référence du rapport du GETT sur les options destinées à faciliter la collaboration dans la recherche et le développement de technologies [conclusions : <http://unfccc.int/resource/docs/2010/sbsta/fre/l03f.pdf>].

REDD – Prenant en compte les conclusions de la réunion informelle d'experts sur l'utilisation des orientations et des directives les plus récentes du GIEC (Bonn, mai 2010), l'OSAST demande au Secrétariat : 1) d'accroître le nombre d'experts formés sur l'utilisation des orientations et directives du GIEC, de promouvoir l'utilisation de la base de données sur les coefficients d'émissions (*IPCC Emission Factor Database*), et d'établir un forum de discussion interactif sur le site Internet de la CCNUCC pour l'échange d'information et d'expérience [conclusions : <http://unfccc.int/resource/docs/2010/sbsta/fre/l02f.pdf>].

Recherche et observation systématique – L'OSAST a pris note des vues exprimées par les Parties dans le cadre du dialogue sur la recherche et note l'absence d'échanges entre scientifiques et décideurs. À cette fin, il invite les Parties à faire part de leurs points de vue sur l'organisation d'un atelier sur le dialogue sur la recherche, d'ici à sa 34^e session, et sur les moyens de publier des informations émanant des programmes et organismes de recherche sur le site de la CCNUCC. L'OSAST s'est toutefois félicité des progrès accomplis dans

la mise au point du cadre mondial des services climatiques (GFCS), sous les auspices de l'Organisation météorologique mondiale (OMM) [conclusions : <http://unfccc.int/resource/docs/2010/sbsta/fre/l08f.pdf>].

Questions méthodologiques dans le cadre de la Convention – Sur les émissions imputables aux transports aériens et maritimes, plusieurs pays de l'OPEP et le Japon considèrent que l'OACI et l'OMI constituent des cadres plus adéquats pour traiter de cet enjeu, alors qu'un groupe de pays émergents (Chine, Brésil et Inde), appuyés par d'autres PED, ont proposé la création d'un groupe de contact. Dans un projet de conclusions laconique, l'OSAST demande aux deux organismes de continuer à rendre compte de leurs travaux [conclusions : <http://unfccc.int/resource/docs/2010/sbsta/fre/l09f.pdf>]. Sur les questions méthodologiques liées à la comptabilité des GES émis par les produits ligneux récoltés, les zones humides et les sols, l'OSAST a invité le GIEC à organiser une réunion d'experts et à en exposer les résultats à sa 33e session, afin de voir si des travaux supplémentaires seraient requis [projet de conclusions : <http://unfccc.int/resource/docs/2010/sbsta/fre/l12f.pdf>].

Questions méthodologiques dans le cadre du Protocole – Les discussions sur le piégeage et le stockage du CO₂ dans les formations géologiques n'ont pas permis d'établir un consensus sur l'admissibilité de cette mesure au titre du MDP. Plusieurs pays producteurs de pétrole ont exprimé leur appui à l'inclusion de cette mesure alors que les PMA, le Brésil et plusieurs PEID ont fait part de leurs préoccupations. Dans ses conclusions [<http://unfccc.int/resource/docs/2010/sbsta/fre/l11f.pdf>], qui incluent une ébauche de décision en annexe, l'OSAST décide de poursuivre la discussion à sa prochaine session en vue d'adopter une décision lors de la CP/RP-6. De même, aucun consensus n'a émergé sur l'inclusion du reboisement des forêts en épuisement dans le MDP ainsi que l'adoption de niveaux de référence normalisés qui pourraient accélérer l'élaboration de projets MDP et en réduire les coûts. À cet effet, plusieurs Parties, dont l'UE, le Japon et certains PED africains ont souligné que les niveaux de référence normalisés pourraient améliorer la répartition régionale des projets. L'OSAST-32 a demandé au Secrétariat de produire un rapport technique sur la question pour considération à sa prochaine session [projet de conclusions : <http://unfccc.int/resource/docs/2010/sbsta/fre/l10f.pdf>]. L'OSAST a également demandé au Secrétariat de préparer un rapport technique sur l'établissement de nouvelles installations de production de HCFC-22 en vue d'obtenir des unités de réduction certifiée d'émissions pour la destruction de HFC-23 [conclusions : <http://unfccc.int/resource/docs/2010/sbsta/eng/l05.pdf>].

Aspects scientifiques, technologiques et socio-économiques de l'atténuation – Ce point de l'ordre du jour a suscité de vives discussions qui ont culminé lorsque l'AOSIS s'est opposé à l'adoption du projet de conclusions. Soutenu par plusieurs Parties, dont l'UE, les PMA et l'Australie, et conformément à la décision de considérer un réchauffement maximal de 1,5 °C prise par la GTACL-10 (p. 20), l'AOSIS a proposé l'élaboration d'un document technique explorant les façons de limiter le réchauffement à 1,5 °C et à 2 °C. Plusieurs pays de l'OPEP se sont opposés à cette demande, de sorte que le projet de conclusions se limite à demander au Secrétariat d'établir un rapport de synthèse sur les travaux déjà menés sur ce point [conclusions : <http://unfccc.int/resource/docs/2010/sbsta/fre/l07f.pdf>].

Effets néfastes des mesures de réactivité – Les négociations sur les effets néfastes (art. 2.3 du protocole de Kyoto) se sont tenues conjointement à celles sur les conséquences sociales, environnementales et économiques (art. 3.14) dans le cadre d'un groupe de contact conjoint OSAST/OSMO. Les discussions sont résumées dans le compte-rendu de l'OSMO-32 ci-dessous. L'OSAST et l'OSMO ont décidé de poursuivre l'examen de ces points lors de leur 33e session, basées sur l'ébauche de texte contenu dans l'Annexe du rapport [conclusions : <http://unfccc.int/resource/docs/2010/sbsta/fre/l13f.pdf>].

Les Parties ont également discuté de l'avancement du Programme de travail de Nairobi. À cet effet, l'OSAST invite les Parties à faire parvenir au Secrétariat, avant le 16 août 2010, leur opinion sur l'efficacité du programme en vue d'étayer les débats de la réunion informelle qui doit examiner les activités menées à ce jour [conclusions : <http://unfccc.int/resource/docs/2010/sbsta/fre/l06f.pdf>].

Organe subsidiaire de mise en œuvre (OSMO/SBI-32)

L'Organe subsidiaire de mise en œuvre (OSMO) a examiné les questions liées : 1) aux communications nationales ; 2) au mécanisme financier ; 3) à la mise en œuvre de l'adaptation ; 4) à l'éducation, la formation et la sensibilisation ; 5) au transfert de technologies ; 6) au renforcement des capacités ; 7) à l'examen du Fonds pour l'adaptation ; 8) aux effets néfastes des mesures de riposte ; et 9) aux dispositions pour les réunions intergouvernementales.

Communications nationales des Parties Annexe I – Après avoir pris connaissance du rapport des inventaires nationaux des GES des Parties visées à l'Annexe I pour la période 1990-2007 [<http://unfccc.int/resource/docs/2009/sbi/fre/l12f.pdf>], le G77/Chine s'est dit préoccupé de l'augmentation des émissions de plusieurs pays développés. Pour la soumission des 6^e rapports, le G77/Chine a suggéré la date du 1^{er} juillet 2011, mais l'UE et quelques pays du groupe parapluie s'y sont opposés et aucune décision n'a été prise.

Communications nationales des Parties non-Annexe I – Plusieurs PED ont déploré la décision du FEM de couper les fonds pour certaines communications nationales, en particulier celles des pays producteurs de pétrole. Dans ses conclusions, l'OSMO prie le FEM de veiller à ce que des ressources financières appropriées soient disponibles pour permettre aux PED de respecter leurs obligations. [conclusions : <http://unfccc.int/resource/docs/2010/sbi/eng/l17.pdf>]. L'OSMO demande par ailleurs aux membres de l'OCDE de fournir un appui technique et financier au Groupe consultatif d'experts sur les communications nationales des Parties non visées à l'Annexe I, afin qu'il mette en œuvre son programme de travail 2010-2012 [conclusions : <http://unfccc.int/resource/docs/2010/sbi/eng/l18.pdf>].

Mise en œuvre de l'adaptation – Se félicitant qu'une cinquantaine de Programmes d'action national d'adaptation (PANA) aient déjà été déposés au Secrétariat, l'OSMO a invité le Groupe d'experts sur les PMA, en collaboration avec le FEM, à poursuivre leurs efforts en vue de permettre aux PMA de soumettre leurs programmes d'action dès que possible [conclusions : <http://unfccc.int/resource/docs/2010/sbi/fre/l02r01f.pdf>]. Les discussions n'ont toutefois pas permis de faire avancer le projet de décision pour mettre en œuvre le Programme de

travail de Buenos Aires sur l'adaptation et les mesures de riposte, dont presque tous les paragraphes demeurent entre crochets [conclusions : <http://unfccc.int/resource/docs/2010/sbi/fre/l07f.pdf>].

Transfert de technologies – Comme mentionné plus haut, ce sujet a été traité dans un groupe de contact conjoint avec l'OSAST. En plus des conclusions communes (OSAST-32 ; p. 22), l'OSMO invite le FEM à fournir des rapports d'étape sur les activités soutenues dans le cadre du Programme stratégique de Poznan sur le transfert de technologies [conclusions : <http://unfccc.int/resource/docs/2010/sbi/fre/l03f.pdf>].

Renforcement des capacités – Le G77/Chine et l'UE ont soumis des ébauches de projet de décision sur le renforcement des capacités dans le cadre de la Convention. Le G77/Chine propose l'établissement d'un groupe d'experts, d'un plan d'action pour la mise en œuvre et d'indicateurs de performance pour l'évaluation de la mise en œuvre. L'UE suggère d'accroître le suivi des bonnes pratiques en termes de renforcement des capacités, par le biais des communications nationales. Les discussions sont appelées à se poursuivre au cours de la prochaine session de l'OSMO en vue de parfaire les deux ébauches de décisions, une dans le cadre de la Convention [<http://unfccc.int/resource/docs/2010/sbi/fre/l11f.pdf>] et l'autre dans celui du Protocole [<http://unfccc.int/resource/docs/2010/sbi/fre/l12f.pdf>].

Examen du Fonds pour l'adaptation – Les Parties n'ont pas réussi à s'entendre sur le projet de décision sur l'examen du Fonds pour l'adaptation pour transmission à la CP-16, de sorte que l'ébauche de décisions est entièrement entre crochets. Devant l'absence de consensus, l'OSMO propose que la CP/RP-6 considère des mécanismes institutionnels provisoires avec l'administrateur du Fonds pour l'adaptation afin qu'aucun projet en cours ne soit compromis. Elle recommande par ailleurs de reporter l'examen du Fonds à la CP/RP-7 [conclusions : <http://unfccc.int/resource/docs/2010/sbi/fre/l13f.pdf>].

Effets néfastes des mesures de riposte – L'ébauche de décisions sur les mesures de riposte, dont tous les articles demeurent entre crochets, a été discutée dans un groupe de contact conjoint avec l'OSAST. Les Parties n'ont pas réussi à déterminer si la décision doit s'appliquer à toutes les Parties, à seulement celles mentionnées aux paragraphes 4.8 et 4.9 de la Convention ou aux seuls pays vulnérables. En l'absence de consensus, l'ébauche de décision n'a pas été modifiée et sera rediscutée à la prochaine session [conclusions : <http://unfccc.int/resource/docs/2010/sbi/fre/l14f.pdf>].

D'autres conclusions ont porté sur l'examen intermédiaire de la mise en œuvre du Programme de travail de New Delhi [<http://unfccc.int/resource/docs/2010/sbi/fre/l05f.pdf>] et la possibilité d'organiser une réunion de haut niveau entre sa 32^e session et la CP-16, pour poursuivre les négociations sur les nombreuses questions toujours sans consensus. [<http://unfccc.int/resource/docs/2010/sbi/fre/l21f.pdf>]. Par ailleurs, les discussions sur la 4^e évaluation du mécanisme financier, le rapport du FEM et l'évaluation du Fonds spécial pour les changements climatiques (FSCC) ont été reportées à la prochaine session, ce qui a suscité beaucoup de déception au sein des délégations.

Changement de garde à la CCNUCC

Cette session des Pourparlers de Bonn est la dernière à laquelle prenait part Yvo de Boer à titre de secrétaire exécutif. Presque quatre ans après son entrée en fonction, Yvo de Boer a quitté la Convention-cadre des Nations unies sur les changements climatiques (CCNUCC), le 1^{er} juillet 2010, pour rejoindre le groupe KPMG en tant que Conseiller mondial sur le climat et la durabilité. Au cours de la session conjointe des deux organes subsidiaires organisée pour souligner son départ, le diplomate néerlandais a souligné l'importance de parvenir à un accord à Cancún, notant que si rien n'était fait rapidement, la possibilité de limiter le réchauffement à 1,5°C, voire 2°C, ne sera plus une option.

M. de Boer est remplacé par Mme Christiana Figueres qui a occupé les fonctions de déléguée costaricaine aux négociations sur le climat et de vice-présidente de la Conférence des Parties de la CCNUCC, à 2009. Outre son engagement dans les réunions de la CCNUCC, elle a aussi été directrice de la coopération internationale au ministère de la Planification du Costa Rica, directrice de l'initiative Énergie renouvelable dans les Amériques (REIA) et fondatrice du Centre pour le développement durable des Amériques (CSDA). Mme Figueres devient ainsi la quatrième secrétaire exécutif de la CCNUCC. Source : CCNUCC et IIDD.

Sources

Page de la GTACLT-10. CCNUCC.

<http://unfccc.int/meetings/items/4381.php>

Page de la GTPK-12. CCNUCC.

http://unfccc.int/kyoto_protocol/items/4577.php

Documents de l'OSAST-32. CCNUCC.

[http://unfccc.int/documentation/documents/advanced_search/items/3594.php?such=j&meeting=%22\(SBSTA\),+thirty-second+session%22&sorted=agenda#beg](http://unfccc.int/documentation/documents/advanced_search/items/3594.php?such=j&meeting=%22(SBSTA),+thirty-second+session%22&sorted=agenda#beg)

Document de l'OSMO-32. CCNUCC.

[http://unfccc.int/documentation/documents/advanced_search/items/3594.php?such=j&meeting=%22\(SBI\),+thirty-second+session%22&sorted=agenda#beg](http://unfccc.int/documentation/documents/advanced_search/items/3594.php?such=j&meeting=%22(SBI),+thirty-second+session%22&sorted=agenda#beg)

Bulletin des négociations de la Terre. IISD.

www.iisd.ca/climate/sb32/

1^{er} congrès mondial sur les villes et l'adaptation au changement climatique

Bonn (Allemagne)

28 au 30 mai 2010



Les 30 maires réunis dans le cadre de Resilient Cities 2010 ont adopté la Déclaration de Bonn du Forum des maires sur l'adaptation 2010.

Photo : ICLEI

Le premier congrès mondial sur la résilience des villes (*Resilient Cities 2010*) a réuni plus de 500 participants, dont les maires de plusieurs métropoles, des experts et des fonctionnaires pour échanger des idées sur la façon d'accélérer l'adaptation des villes. À cette occasion, la Stratégie internationale de réduction des catastrophes des Nations unies (UNISDR) a dévoilé sa campagne *Rendre les villes plus résilientes*, qui prône une urbanisation durable, notamment en adoptant un budget dédié à la réduction des risques, en prenant en compte les impacts du développement urbain, en maintenant un accès sécuritaire aux bâtiments publics et en préservant les écosystèmes qui constituent des barrières naturelles contre les événements extrêmes.

Le congrès s'est conclu par le premier Forum des maires sur l'adaptation. Notant que l'échec de la Conférence de Copenhague (CP-15; déc. 2009) à conclure un accord contraignant sur les changements climatiques mettait leur ville en péril, les 22 maires présents, dont le maire de Mexico Marcelo Ebrard, ont signé la *Déclaration de Bonn*, une feuille de route comprenant dix points d'action pour faire face aux changements climatiques. La déclaration appelle au renforcement des capacités financières des gouvernements locaux, à l'engagement dans la coopération avec tous les partenaires possibles et à la participation des villes et des autorités locales aux négociations internationales.

La déclaration s'inscrit dans le processus devant mener au Sommet mondial des maires sur le climat (Mexico, 21 nov. 2010). Elle servira notamment au Conseil mondial des maires sur les changements climatiques – un regroupement d'une trentaine de villes fondées par le maire de Kyoto – pour renforcer la voix des gouvernements locaux lors de la prochaine Conférence des Parties de la CCNUCC.

Sources

Page du congrès. ICLEI.

<http://resilient-cities.iclei.org/bonn2010/home/>

Communiqué de presse et avis. ICLEI.

<http://resilient-cities.iclei.org/bonn2010/information-for-media/press-releases-and-advisories/>

Déclaration de Bonn. ICLEI.

http://resilient-cities.iclei.org/fileadmin/MayorsAdaptationForum/BonnDeclaration_Final_20100530.pdf

Rendre les villes plus résilientes. UNISDR.

www.unisdr.org/english/campaigns/campaign2010-2011/documents/Nomination_Process.doc

Réunion des représentants de la Conférence des chefs d'États et de gouvernements africains sur les changements climatiques (CAHOSCC)

Addis-Abeba (Éthiopie)

11 mai 2010

Rappel : Le 13^e Sommet de l'Union africaine (Syrte, juillet 2009) a créé la Conférence des chefs d'État et de gouvernement de l'Union africaine sur les changements climatiques (CAHOSCC, pour *Conference of African Heads of State and Government on Climate Change*) afin de jeter les bases d'une position commune africaine aux négociations sur le climat.

Les représentants de la Conférence des chefs d'État et de gouvernement de l'Union africaine sur les changements climatiques (CAHOSCC) se sont réunis le 11 mai 2010 en vue d'élaborer une feuille de route africaine vers la Conférence de Cancún sur les changements climatiques (CP-16 ; nov. 2010). Les discussions ont porté sur la coordination entre les États membres, la communauté internationale et les organisations pertinentes.

Le coordonnateur de la CAHOSCC, le premier ministre éthiopien Meles Zenawi, a souligné l'urgence de mettre en place un mécanisme afin d'assurer une position unique sur le continent africain. Rappelons qu'en début d'année, la 14^e session de la Conférence de l'Union africaine (Addis-Abeba, janv. 2010) a adopté une décision dans laquelle elle prie la CAHOSCC d'établir une structure de négociation unique réunissant ministres et experts scientifiques dans le but de remplacer le mécanisme de coordination actuel.

D'ici à la CP-16, la Commission de l'Union africaine doit intensifier ses efforts pour soutenir les négociateurs africains afin de parvenir à un accord global correspondant aux besoins de l'Afrique en terme d'adaptation et d'atténuation, ce qui implique des ressources financières adéquates et prévisibles, le renforcement des capacités et le transfert et le développement de technologies vertes. En dernier lieu, les représentants ont échangé sur la façon d'inciter les pays développés à honorer les engagements financiers pris envers l'Afrique dans le cadre de la Conférence de Copenhague.

La prochaine réunion de la CAHOSCC se déroulera en marge du 15^e Sommet de l'Union africaine, qui aura lieu du 19 au 27 juillet 2010 à Kampala (Ouganda).

Sources

Programme. UA.

www.africa-union.org/root/ua/Conferences/2010/mai/REA/11mai/draft%20agenda%20CAHOSCC%27s%2011%20May%202010%20-%20Rev2.doc

Communiqué de presse. UA.

www.africa-union.org/root/ua/Actualites/2010/mai/climate%20change%20PR%20%20French%2011%2005%2010%20rev.doc

Discours du vice-président. UA.

www.africa-union.org/root/ua/Conferences/2010/mai/REA/11mai/STATEMENT%20FOR%20H%20E%20CHAIRPERSON-CAHOSCC-11MAY2010.doc

Résumé de la contribution de la Commission aux négociations sur le climat. UA.

www.africa-union.org/root/ua/Conferences/2010/mai/REA/11mai/Commissioner%20Report%20at%20CAHOSCC%20May%2011%202010.doc

Conférence populaire mondiale sur les changements climatiques et les droits de la terre-mère

Cochabamba (Bolivie)

20 au 22 avril 2010



Le président bolivien, Evo Morales, a présenté les résultats de la Conférence de Cochabamba en marge de la CDD-18.

Photo : ONU/Eskinder Debebe

Afin de faire contrepoids à l'Accord de Copenhague qualifié d'illégitime par un petit groupe de pays dont la Bolivie, le président Evo Morales a convoqué la Conférence populaire mondiale sur les changements climatiques et les droits de la terre mère dans la ville de Cochabamba (Bolivie). Au terme de ce forum mondial auquel ont pris part quelque 30 000 personnes issues des mouvements paysans, indigènes et altermondialistes, les participants ont adopté une déclaration finale baptisée « Accord des Peuples ». Le document appelle les pays développés à rétrocéder l'espace atmosphérique occupé par leurs émissions en ramenant la concentration de GES dans l'atmosphère à 300 ppm en vue de limiter le réchauffement climatique à 1 °C,

un objectif encore plus ambitieux que celui de l'AOSIS qui réclame une stabilisation à 350 ppm, pour une augmentation moyenne de 1,5 °C. L'Accord des Peuples, qui dénonce le recours aux mécanismes de marché et à la REDD+, présente les éléments d'un plan d'action pour contraindre les pays développés à honorer leur « dette climatique » qui comprend, notamment : 1) la constitution d'un tribunal international de justice climatique qui aurait la capacité juridique de juger et de sanctionner les États, entreprises et personnes qui, par leurs actions ou leurs omissions, provoquent les changements climatiques ; 2) la tenue d'un référendum mondial sur les changements climatiques afin de fixer le niveau de réduction des émissions que des pays développés et les multinationales devront réaliser ; et 3) la création d'une déclaration universelle des droits de la terre-mère.

Au cours des deuxièmes Pourparlers de Bonn (p. 20), la Bolivie a exposé les résultats de la Conférence de Cochabamba et proposé, sans succès, que l'Accord des Peuples soit mentionné dans le texte du président du GTACLT-10.

Source

Accord des Peuples de Cochabamba. CMPCC.
<http://cmpcc.org/acuerdo-de-los-pueblos>

Bulletin des négociations de la Terre. IISD.
www.iisd.ca/climate/sb32/

1^{re} Conférence des ministres responsables de la météorologie en Afrique

Nairobi (Kenya)

15 et 16 avril 2010

Organisée conjointement par l'Organisation météorologique mondiale (OMM) et l'Union africaine, la première Conférence des ministres responsables de la météorologie en Afrique a réuni plus de 30 ministres à Nairobi (Kenya). La Conférence s'est conclue sur l'adoption de la *Déclaration de Nairobi* qui définit une stratégie visant à faire face aux menaces croissantes que la variabilité du climat et le changement climatique font peser sur le développement du continent.

La déclaration instaure la Conférence ministérielle africaine sur la météorologie (COMAMET ou *AMCOMET* en anglais) qui se réunira tous les deux ans afin de favoriser le développement de la météorologie et de ses applications sur le continent. Elle aura une structure sous-régionale pour la surveillance du climat et l'adaptation aux changements climatiques. Les participants ont invité les partenaires des domaines techniques et financiers, ainsi que les Nations unies, à apporter leur soutien à la COMAMET et à la mise en œuvre du plan d'action qui en découlera. Les ministres africains se sont par ailleurs engagés à renforcer leurs services météorologiques nationaux en les dotant des ressources nécessaires et de cadres institutionnels appropriés afin de leur permettre de s'acquitter pleinement de leurs fonctions.

Sources

Page de la Conférence. OMM.
www.wmo.int/pages/africaconf/index_en.html

Déclaration de Nairobi. OMM.
www.wmo.int/pages/africaconfdocuments/AMConf_FinaleDECLARATIONDENAIROBI_15042010_fr_2c.doc

Désertification

Land Day 2

Bonn (Allemagne)

5 juin 2010



Le secrétaire exécutif de la CLD, Luc Gnacadja, a pris la parole en marge des Pourparlers de Bonn sur le climat.

Photo: IIDD

Cette deuxième édition du *Land Day* s'est déroulée en marge de la 32^e session des organes subsidiaires de la Convention-cadre des Nations unies sur les changements climatiques (CCNUCC ; p. 22) afin d'attirer l'attention des décideurs sur la problématique des terres dans les négociations sur le climat. Trois panels ont exploré : 1) comment les synergies entre la Convention des Nations unies sur la lutte contre la désertification (CLD) et la CCNUCC pourraient renforcer leur mise en œuvre ; 2) la prise en compte de la problématique des terres et des sols dans le prochain régime climatique ; et 3) le rôle de l'eau et des terres dans l'adaptation.

Sur la synergie, les participants ont souligné l'importance de la coopération à différents niveaux afin de minimiser la prolifération désordonnée des actions, ainsi que le besoin de transformer les succès locaux en processus nationaux, voire régionaux. Sur le prochain régime climatique, les participants recommandent d'identifier quelques domaines d'action prioritaires pouvant contribuer à la résolution de plusieurs défis environnementaux. Ils notent, par ailleurs, que l'agroforesterie, les essences locales et les savoirs indigènes qui y sont associés devraient être pris en compte. Quant à la question de l'eau et des terres, les participants estiment qu'il faut changer notre perception des sources d'eau. Alors que l'attention est souvent portée sur les grandes rivières, l'adaptation est un enjeu local pour un grand nombre d'individus qui habitent loin de ces cours d'eau.

Le *Land Day 3* aura lieu le 23 octobre 2010 à Nagoya (Japon) en marge de la dixième réunion de la Conférence des Parties à la CDB.

Sources

Page du *Land Day 2*. CLD.

<http://unccd.int/publicinfo/landday/2010/menu.php>

Rapport final. CLD.

<http://unccd.int/publicinfo/landday/2010/docs/LandDay2Report.pdf>

Notes d'orientation. CLD.

<http://unccd.int/publicinfo/landday/2010/docs/Concept%20note.pdf>

Démarche coopérative de deux ans entre la CLD et le PNUD

Bonn (Allemagne)

15 avril 2010

Rappel : Cette rencontre s'inscrit dans le cadre du programme de coopération entre le Secrétariat de la Convention sur la lutte contre la désertification (CLD) et le Programme des Nations unies pour le développement (PNUD) approuvé par la neuvième session de la Conférence des Parties à la CLD (CP-9 ; Buenos Aires, sept. 2009).

Les membres du secrétariat de la CLD et des représentants du Centre pour le développement des terres arides (en anglais *Drylands Development Centre*) du PNUD se sont réunis pour une retraite d'un jour à Bonn (Allemagne). Lors de cette rencontre, les participants se sont entendus sur une démarche coopérative d'une durée de deux ans visant à appuyer les Parties prenantes de la CLD dans l'alignement de leurs plans d'action nationaux avec le Plan-cadre stratégique décennal 2008-2010 de la CLD.

Cette collaboration a également pour objectifs d'encourager l'intégration des plans d'action dans des processus politiques pertinents de planification nationale ainsi que de sensibiliser à l'importance de la lutte contre la désertification et les problématiques inhérentes, notamment la lutte contre la pauvreté. Les gouvernements africains ayant démontré un grand intérêt pour les analyses politiques conjointes PNUD/CLD sur les changements climatiques dans les zones arides d'Afrique, les deux institutions ont convenu de poursuivre leurs travaux dans ce domaine.

Sources

Communiqué. CLD.

www.unccd.int/publicinfo/undp/menu.php

Suivi opérationnel de la rencontre. CLD.

www.unccd.int/publicinfo/undp/docs/Operational%20Follow-up-UNCCD-UNDP%20Retreat.pdf

Forêt

Commissions des forêts de la FAO

Rappel: Les six commissions régionales des forêts de la FAO ont été créées entre 1947 et 1959 dans le but d'inciter les pays à débattre des questions forestières à l'échelle régionale : Afrique, Proche-Orient, Europe, Amérique du Nord, Amérique latine et Asie. Ces commissions, qui se réunissent tous les deux ans, jouent un rôle important dans la mise en œuvre des accords forestiers internationaux puisqu'elles permettent d'articuler, à l'échelle régionale et nationale, les questions débattues au Comité des forêts (COFO) et au Forum des Nations unies sur les forêts (FNUF).

Les six commissions régionales du Comité des forêts de la FAO se sont réunies entre mars et juin 2010. La plupart des commissions se sont intéressées au rôle des forêts dans l'adaptation et l'atténuation des changements climatiques et à l'inventaire mondial des ressources génétiques, en plus d'aborder des enjeux régionaux spécifiques. Voici les faits saillants de ces commissions.

Commission des forêts et de la faune sauvage pour l'Afrique – La 17^e session de la Commission des forêts et de la faune sauvage pour l'Afrique s'est tenue du 22 au 25 février 2010 à Brazzaville (République du Congo). Les thèmes suivants ont été abordés : le rôle des forêts et de la faune sauvage en appui aux moyens de subsistance durables ; la gestion des forêts et de la faune pour la prévention des conflits et la maximisation des bénéfices ; les activités de la FAO en Afrique et les enjeux régionaux. Les aires protégées, l'écotourisme et les produits forestiers non ligneux sont une source de revenus ou constituent un moyen de subsistance pour de nombreuses communautés. À cet égard, un engagement accru des gouvernements est recommandé afin d'accroître la valeur des forêts et de la faune, notamment par le biais d'investissements dans les infrastructures et la formation. La participation des communautés locales et des structures de gouvernance transparentes figurent aussi parmi les recommandations. En ce qui concerne la réduction des conflits, la formulation de politiques claires, l'adoption d'approches de gestion intégrées et la mise en place de plans d'utilisation des terres sont recommandées. La mise en œuvre de ces stratégies de gestion pourrait être financée par les revenus provenant de l'écotourisme.

Commission des forêts pour le Proche-Orient – La 19^e session de la Commission des forêts pour le Proche-Orient s'est déroulée à Hammamet (Tunisie) du 5 au 9 avril 2010. Suivant les recommandations de la 18^e session, il a été proposé de modifier le nom de la Commission en Commission des forêts et des parcours pour le Proche-Orient (*Near East Forestry and Range Commission*). La 19^e session a été l'occasion de faire le point sur les activités de la FAO dans la région au niveau des politiques forestières, de la gestion durable des forêts et des parcours, ainsi que de la protection des forêts contre les incendies. Par ailleurs, le groupe d'experts mis sur pied par la Commission a présenté ses lignes directrices sur l'implantation de bonnes pratiques dans les zones arides et semi-arides du Proche-Orient. La 19^e session de la Commission a permis de revenir sur les enjeux abordés lors de la Journée des forêts du Proche-Orient et de constater que malgré certains progrès, des efforts importants demeurent nécessaires afin de surmonter les difficultés rencontrées à l'échelle régionale dans la lutte contre la désertification et l'appauvrissement des sols. Les enjeux internationaux

concernant le rôle des forêts dans l'adaptation et l'atténuation des changements climatiques, de même que l'importance de dresser un inventaire mondial des ressources génétiques ont été abordés. Enfin, il a été souligné que le développement des programmes forestiers nationaux dans les pays de la région posait certains défis. Plusieurs pays n'ont toujours pas réussi à implanter ces programmes de façon intégrée et coordonnée avec les autres secteurs, et la participation des parties prenantes demeure difficile dans les pays qui n'ont pas de tradition de participation de la société civile.

Commission européenne des forêts – Lisbonne (Portugal) a été l'hôte de la 35^e session de la Commission européenne des forêts (CEF) du 27 au 30 avril 2010. Plusieurs sujets y ont été abordés, dont le rôle des forêts dans l'adaptation et la lutte contre les changements climatiques, et les retombées de la Conférence de Copenhague pour le secteur forestier. L'Accord de Copenhague reconnaît, en effet, l'importance de réduire les émissions provenant du déboisement et de la dégradation des forêts et suggère la mise en place d'un mécanisme dans le but de mobiliser des ressources financières afin de soutenir la REDD+. La 35^e session de la CEF a aussi été l'occasion de faire le point sur les activités de la FAO en Europe, notamment sur l'arrimage de l'évaluation des ressources forestières mondiales pour 2010 avec l'évaluation des forêts européennes dans le cadre du Programme d'évaluation des ressources forestières mondiales. Enfin, un suivi du Plan stratégique du Programme de travail intégré CENUE/FAO sur le bois et les forêts 2008-2013, qui avait été approuvé lors de la 34^e session de la CEF en 2008, a été effectué.

Commission des forêts pour l'Amérique du Nord – La 25^e session de la Commission des forêts pour l'Amérique du Nord (CFAN) a eu lieu du 3 au 7 mai 2010 à Palenque (Mexique). Il a été question de partenariats possibles autour d'un vaste projet intégré sur la séquestration du carbone, l'eau et la biodiversité. Le groupe de travail sur les insectes, les maladies et les espèces envahissantes a présenté les résultats de ses travaux, dont l'une des principales retombées est le développement de la base de données EXFOR qui permet de compiler l'information sur les risques d'introduction d'organismes exotiques nuisibles pour les trois pays d'Amérique du Nord. Le groupe de travail sur l'inventaire, dont l'objectif est de favoriser la collaboration et l'adoption d'approches compatibles autour des questions d'inventaire et de mesure, a aussi présenté ses résultats. Le groupe de travail sur la sylviculture a, pour sa part, présenté une proposition visant à soutenir la compétitivité et la diversification du secteur forestier, à travers une approche prenant en considération l'influence des facteurs écologiques, économiques et climatiques.

Commission des forêts pour l'Amérique latine et les Caraïbes – La Commission des forêts pour l'Amérique latine et les Caraïbes a tenu sa 26^e session du 24 au 29 mai 2010 dans la ville de Guatemala (Guatemala). Il y a notamment été question de la gouvernance et de la législation forestière, de la santé des forêts, de l'état génétique des forêts d'Amérique latine et des inventaires forestiers nationaux, de foresterie communautaire dans les Caraïbes, de l'adaptation aux changements climatiques et des enjeux régionaux portés à l'attention du Comité des Forêts (COFO).

Commission des forêts pour l'Asie et le Pacifique – La 23^e session de la Commission des forêts pour l'Asie et le Pacifique s'est déroulée à Thimphou (Bhoutan) du 7 au 11 juin 2010. L'état des forêts de la région a été présenté ; les questions de biodiversité et de gouvernance

forestières ont été abordées et une réflexion sur les forêts et les changements climatiques, après Copenhague, a été amorcée. Il a aussi été question des activités de la FAO dans la région et des enjeux régionaux. À l'égard des enjeux régionaux, la Commission a émis plusieurs recommandations aux gouvernements nationaux et à la FAO : 1) soutenir les pays désirant intégrer des stratégies d'adaptation et de lutte contre les changements climatiques dans leurs programmes forestiers nationaux ; 2) favoriser le transfert de connaissances et de technologies pour l'évaluation des stocks de carbone forestier et le renforcement des capacités de mesure, de rapport et de vérification (MRV) du développement durable des forêts dans la région ; 3) soutenir les gouvernements et la FAO afin d'aider les pays à développer des mesures visant à favoriser la subsistance des communautés dépendantes de la forêt et à soutenir leur lutte contre l'abattage illégal. Enfin, la Commission recommande de renforcer les partenariats, notamment avec le Centre de formation régional sur la sylviculture communautaire pour l'Asie et le Pacifique (RECOFTC).

Les recommandations des six commissions, concernant notamment les enjeux régionaux, seront portées à l'attention du Comité des Forêts (COFO) qui se réunira du 4 au 8 octobre 2010, à Rome (Italie).

Sources

17^e Commission des forêts et de la faune sauvage pour l'Afrique, FAO. www.fao.org/forestry/afwc/40495/en/

19^e Commission des forêts pour le Proche-Orient. FAO. www.fao.org/forestry/31919/en/

35^e Commission européenne des forêts. FAO. www.fao.org/forestry/efc/31913/en/

25^e Commission des forêts pour l'Amérique du Nord. FAO. www.fs.fed.us/global/nafc/nafc_reports/nafcreports.htm

26^e Commission des forêts pour l'Amérique latine et les Caraïbes. FAO. www.rlc.fao.org/es/comisiones/coflac/2010/defaulte.htm

23^e session de la Commission des forêts pour l'Asie et le Pacifique. FAO. www.fao.org/forestry/33613/en/

4^e réunion du Conseil d'orientation du programme ONU-REDD

Nairobi (Kenya)

17 au 19 mars 2010

Rappel: Le programme ONU-REDD est une initiative conjointe de la FAO, du PNUE et du PNUD, lancée en réponse à l'inclusion de la Réduction des émissions dues au déboisement et à la dégradation des forêts (REDD) dans le Plan d'action de Bali (CP-13 ; déc. 2007). Ce programme vise à aider les PED à se préparer à sa mise en œuvre tout en soutenant l'élaboration d'orientations et d'approches normalisées fondées sur des données scientifiques.

Une centaine de délégués ont pris part à la 4^e réunion du Conseil d'orientation du programme ONU-REDD. Cette réunion a été l'occasion de faire le point sur les progrès réalisés, d'annoncer de nouvelles contributions financières, d'approuver des allocations de fonds et de discuter des collaborations avec d'autres initiatives REDD+, dont le Fonds de partenariat pour le carbone forestier (FPCF).

La République du Congo, le Costa Rica, le Kenya, le Mexique, le Nigeria, les Philippines, les Îles Salomon et le Soudan sont devenus partenaires du Programme ONU-REDD. La Norvège a annoncé une nouvelle contribution de 30 millions \$ US pour 2010, alors que l'Espagne s'est engagée à apporter une contribution d'environ 20 millions \$ US pour la période 2010-2012. Le Conseil a approuvé des allocations budgétaires pour les Programmes nationaux de la République démocratique du Congo (5 500 000 \$), de la Zambie (4 490 000 \$) et de la Bolivie (4 708 000 \$). Le Conseil a aussi approuvé une demande de fonds de 3 763 577 \$ afin de financer les activités MRV (mesures, rapports et vérification) et la participation des peuples autochtones et de la société civile dans le mécanisme REDD+.

En outre, le Conseil a décidé que, dorénavant, les descriptifs de programmes nationaux devraient comprendre des priorités, des critères et des échéanciers et devraient être finalisés au plus tard six mois après l'approbation des allocations de fonds. Le Conseil a recommandé de développer des collaborations entre le Programme ONU-REDD et d'autres instances, telles que le FPCF, le Programme d'investissement forestier (FIP), le Fonds forestier du bassin du Congo (FFBC), le Secrétariat de la CCNUCC et le Fonds des Nations unies pour les forêts. Pour faire suite à sa décision de tenir des réunions conjointes avec le Comité des participants au FPCF, le Conseil a mandaté son secrétariat d'organiser la prochaine réunion en partenariat avec le FPCF.

Source

Page de la 4^e réunion du Conseil. ONU-REDD. www.un-redd.org/PolicyBoard/4thPolicyBoard/tabid/3390/language/fr-FR/Default.aspx

Conférence internationale sur les grands bassins forestiers

Paris (France)

11 mars 2010

La Conférence internationale sur les grands bassins forestiers, qui s'est tenue à Paris le 11 mars 2010, est la première rencontre portant sur la mise en œuvre de la REDD+ depuis la 15^e Conférence des Parties à la CCNUCC (CP-15 ; déc. 2009) dont l'*Accord de Copenhague* prévoit le financement rapide de la Réduction des émissions causées par le déboisement et la dégradation des forêts dans les PED, plus la conservation, la gestion durable des forêts et le renforcement des stocks de carbone forestiers (REDD+).

Cinquante-quatre pays représentant les pays donateurs et les grands bassins forestiers ont pris part aux échanges sur la mise en œuvre du partenariat REDD+. Les pays des grands bassins forestiers ont présenté leurs actions et leurs stratégies nationales d'aménagement durable et de lutte contre la dégradation des forêts. De leur côté, les principaux pays donateurs (Australie, États-Unis, France, Japon, Norvège et Royaume-Uni) ont confirmé un engagement de 3,5 milliards \$ US pour les deux prochaines années. D'autres pays, dont la Commission européenne et l'Allemagne, se sont joints au groupe des donateurs.

L'ensemble des pays présents s'entend pour dire que le partenariat REDD+ doit être rapidement mis en œuvre. Afin d'optimiser la coordination de ce partenariat, les pays participants se sont entendus

pour qu'il soit facilité par un groupe ouvert à tous les pays. Des pays donateurs, dont la France et la Norvège, et des pays des grands bassins forestiers se sont engagés à y participer, alors que les États-Unis s'y sont montrés ouverts.

Les pays participants à la Conférence se sont entendus sur la mise en place d'un secrétariat ayant pour tâches d'évaluer les besoins et de recenser les ressources disponibles. Il est prévu que ce secrétariat fasse rapport à la Conférence sur la déforestation et le climat qui se tiendra à Oslo (Norvège), le 27 mai 2010, en vue de fournir à la CP-16 (Cancún, nov. 2010) un plan concret sur la déforestation.

Source

Site de la Conférence. Ministère français du développement durable.
www.developpement-durable.gouv.fr/Conference-internationale-sur-les-14577.html

Linkages. IISD.

www.iisd.ca/recent/recentmeetings.asp?id=6

Eau

Conférence internationale de haut niveau sur l'examen à mi-parcours de la mise en œuvre de la Décennie internationale d'action sur l'eau, source de vie

Douchanbé (Tadjikistan)

8 au 10 juin 2010

La Conférence internationale de haut niveau de Douchanbé avait pour mandat d'examiner les progrès réalisés au cours des cinq premières années de la Décennie internationale d'action sur l'eau, source de vie (2005-2015). Au terme des échanges, les délégués ont adopté la *Déclaration de Douchanbé*. Ils y soulignent que les résultats obtenus au cours de la première moitié de la Décennie ont été rendus possibles grâce à l'engagement des pays en développement (PED), des donateurs et des organisations internationales, dont les Nations unies et la société civile. Ils estiment cependant que ces progrès ont été limités par les crises énergétiques, alimentaires et financières et l'émergence de nouveaux défis dont les changements climatiques. Dans ce contexte, la déclaration appelle au renforcement des engagements financiers des gouvernements et souligne que les PED devraient avoir accès à un financement soutenu et prévisible ainsi qu'à un savoir-faire et des technologies adéquats.

La déclaration invite par ailleurs les pays qui ne l'ont pas encore fait à créer des comités nationaux et à désigner des points focaux pour faciliter et promouvoir la seconde moitié de la Décennie. Notant que l'eau est capitale pour l'atteinte des Objectifs du Millénaire pour le développement (OMD), la déclaration propose que la plénière de haut niveau sur les OMD de la prochaine Assemblée générale des Nations unies porte en priorité sur l'eau et l'assainissement.

Des chefs d'États et de gouvernements, des ministres, des représentants d'agences des Nations unies et d'organisations de la société civile et du secteur privé provenant de 75 pays ont pris part à la Conférence de Douchanbé. La *Déclaration de Douchanbé sur l'eau* sera déposée pour examen à la 65^e Assemblée générale des Nations unies.

Sources

Site de la Conférence.

<http://waterconference2010.tj/>

Déclaration de Douchanbé sur l'eau.

http://waterconference2010.tj/docs/Dushanbe_Declaration_09-06-2010.pdf

Communiqué de presse.

http://waterconference2010.tj/docs/Water_conference_fr.pdf

4^e Conférence ministérielle euro-méditerranéenne sur l'eau

Barcelone (Espagne)

13 avril 2010

Rappel: Lancée à l'occasion du Sommet de Paris, en juillet 2008, l'Union pour la Méditerranée (UpM) réunit 44 pays d'Europe et du pourtour méditerranéen. En décembre de la même année, la Conférence ministérielle sur l'eau de l'UpM a adopté la *Déclaration de la Jordanie* dans laquelle les ministres approuvent les lignes directrices de la Stratégie de l'eau pour la Méditerranée (SEM) et conviennent de poursuivre son élaboration en vue de son adoption par le deuxième Sommet de l'UpM (Barcelone).



4^e Conférence ministérielle euro-méditerranéenne sur l'eau.

Photo : UpM

La 4^e conférence ministérielle euro-méditerranéenne sur l'eau visait à parachever le texte de la Stratégie méditerranéenne pour l'eau (SEM), en vue de son adoption par le prochain Sommet de l'UpM. Au terme des discussions, deux points demeuraient toutefois entre crochets, en raison de l'opposition de la Turquie à la mention du droit international, des instruments et des traités existants comme cadre de référence pour la gestion des eaux transfrontalières, et de l'opposition d'Israël à l'application de la SEM aux territoires occupés. Ce dernier point a conduit au blocage des négociations et au report, en novembre, du Sommet de l'UpM, qui devait avoir lieu le 7 juin, à Barcelone, dans l'espoir que d'ici là, une embellie dans les relations israélo-arabes permette de relancer le dialogue.

Sources

4^e conférence ministérielle. UpM.

www.medaquaministerial2010.net/

Projet final de la SEM. UpM.

www.medaquaministerial2010.net/dcl

Communiqué de presse. Présidence espagnole de l'UE.

www.eu2010.es/fr/documentosynoticias/noticias/may23_moratinosupm.html

Dialogue de haut niveau sur l'eau

New York (États-Unis)

22 mars 2010



Le président de la 64^e AG des Nations unies, Ali Abdussalam Treki, a pris part au dialogue de haut niveau sur l'eau et les OMD.

Photo : UN Photo/Paulo Filgueiras

Dans le cadre de la journée mondiale de l'eau, la 64^e Assemblée générale des Nations unies a organisé un dialogue interactif de haut niveau sur l'eau. À cinq ans de l'échéance de la Décennie internationale sur l'eau, source de vie (2005-2015), ce bilan à mi-parcours a été l'occasion de rappeler que l'accès à l'eau est une des conditions essentielles de l'atteinte des Objectifs du Millénaire pour le développement (OMD).

Trois panels multipartites ont donné lieu à des dialogues interactifs entre les représentants des États membres des Nations unies sur les liens entre l'eau et les OMD, les changements climatiques et les catastrophes, la paix et la sécurité. Le résumé de ce dialogue constitue une contribution à la Conférence internationale de haut niveau sur l'examen de mi-parcours de la mise en œuvre de la Décennie internationale d'action sur l'eau, source de vie (Douchanbé, 8 au 10 juin 2010 ; p. 30) et au Sommet sur les Objectifs du Millénaire pour le développement (New York, 20 au 22 sept. 2010).

Sources

Page du dialogue. ONU.

www.un.org/french/ga/president/64/interactive/water.shtml

Résumé des débats. ONU.

www.un.org/News/fr-press/docs//2010/AG10925.doc.htm

Communiqué de presse. ONU.

www.un.org/News/fr-press/docs/2010/Conf100322-EAU.doc.htm

Un an de mise en œuvre de la *Loi sur le développement durable du Québec*

Par Yan Turgeon

Institut EDS

Note: Ce texte présente les grandes lignes du premier bilan québécois de la mise en œuvre du développement durable. La version intégrale du texte, qui détaille l'expérience de neuf ministères et organismes québécois, est disponible sur le site Internet d'*Objectif Terre*.

À l'instar des autres États ayant pris part au Sommet de Johannesburg, en 2002, le Québec s'est engagé à se doter d'une Stratégie nationale de développement durable (SNDD ; voir encadré). La province canadienne a toutefois opté pour une approche novatrice en adoptant la *Loi sur le développement durable* qui engage tous ses ministères et organismes à élaborer et à mettre en œuvre un plan d'action de développement durable (PADD) et à en rendre compte une fois par année. À ce jour, à peine une douzaine d'États ont choisi d'enclôser cette démarche dans leur législation et seulement trois, dont le Québec, en ont confié l'application à l'ensemble de leurs ministères. Cette étude de cas résume les leçons qui se dégagent du premier bilan québécois de la mise en œuvre du développement durable, présenté lors d'un colloque organisé le 10 juin 2010 par l'Institut EDS de l'Université Laval et la Chaire de recherche du Canada en droit de l'environnement.

Contexte législatif

La *Loi sur le développement durable du Québec* a été adoptée en avril 2006 et est entrée en vigueur quelques mois plus tard. Pour baliser les attentes, la *Loi* établit 16 principes de développement durable qui s'inspirent de la *Déclaration de Rio* de 1992 ; engage le gouvernement à adopter une stratégie commune, la *Stratégie gouvernementale de développement durable*, dont la première mouture a été adoptée en 2008 ; et instaure des mécanismes d'évaluation et de reddition de comptes afin de mesurer les progrès accomplis par chaque ministère et organisme. Pratiquement toutes les entités visées ont publié leur PADD avant la fin de 2009. En tout, quelque 136 ministères et organismes, représentant 99 % du personnel de la fonction publique, se sont engagés à mettre en œuvre 1184 actions branchées sur la *Stratégie*.

Bien que la mise en œuvre du développement durable n'ait pas été confiée à un seul ministère, le ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs (MDDEP) a mis sur pied un bureau de coordination afin d'appuyer les entités assujetties à la *Loi* par l'élaboration d'outils, le développement d'indicateurs et la mise en place d'un mécanisme de reddition de compte.

Élaboration et mise en œuvre

Avec l'adoption de la *Loi sur le développement durable*, le Québec s'est doté de balises claires pour encadrer sa démarche de développement durable. Pour les ministères et organismes, le défi était de mettre en place des structures adéquates qui instaurent une démarche de développement durable percolant à tous les niveaux, dans tous les secteurs, et dans toutes les régions. La plupart des ministères ont créé un comité de direction du développement durable. Certains ont mandaté des représentants ou ont créé des réseaux de répondants locaux, alors que d'autres ont élaboré des indicateurs afin de rendre leur personnel imputable. Dans tous les cas, l'engagement de la haute direction est apparu comme la condition *sine qua non* du succès de cette démarche.



Plusieurs ministères se sont attaqué à la question de la mobilité dans la mise en œuvre de leur PADD.

Photo : Vélo Québec

Par ailleurs, tous les ministères/organismes ont été confrontés à des conceptions équivoques du développement durable qui, pour beaucoup de fonctionnaires, est synonyme d'environnement. D'autres estiment qu'ils font déjà du développement durable et n'ont pas à fournir d'efforts supplémentaires. Ces lacunes peuvent être comblées par des activités de sensibilisation et de formation. Malheureusement, ces activités sont onéreuses, particulièrement lorsqu'il s'agit de former des employés à l'extérieur des grands centres. Il faut donc trouver des canaux de remplacement pour faire circuler le message (tels que l'utilisation de l'intranet et le *e-learning*) ou organiser des formations parallèles au développement durable lors des rencontres déjà prévues.

Tous les participants se sont entendus pour affirmer que, dans un contexte de ressources limitées, la reddition de compte et l'élaboration d'indicateurs permettant de mesurer le chemin parcouru constituent des irritants importants. Ils estiment toutefois qu'ils ont été le moteur des changements observés depuis un an. En outre, alors qu'un petit investissement permettrait de réaliser des progrès importants, la démarche de développement durable est rarement accompagnée d'un budget adéquat et doit s'intégrer aux programmes courants. Il est donc primordial que les responsables du développement durable soient présents lors de la révision des programmes de leurs ministères afin que le développement durable soit pris en compte dans l'élaboration des orientations.

Le premier bilan québécois de la mise en œuvre du développement durable au Québec a toutefois révélé certaines failles des plans d'action des ministères et organismes : les priorités d'intervention demeurent imprécises ; le contenu des plans d'action est guidé par les activités déjà en cours alors qu'il devrait susciter de nouvelles actions ; les liens sont ténus entre les objectifs de la *Stratégie* et les actions des ministères ; l'effort est davantage dirigé vers la planification que vers la mise en œuvre ; les indicateurs sont imprécis ; et les entités conservent un pouvoir discrétionnaire important qui restreint la portée de leurs actions, le suivi et la reddition de compte.

Il serait toutefois précipité d'y voir l'échec de la mise en œuvre de la *Loi sur le développement durable*. Ce premier bilan démontre que le processus est bien enclenché dans la plupart des ministères/organismes consultés et que, bien qu'il reste beaucoup à faire, un changement de culture pourrait être en train de s'opérer. Ce changement de culture,

que beaucoup attribuent à l'application de la *Loi*, apparaît comme une étape essentielle vers l'atteinte des objectifs actuels et la mise en œuvre de nouvelles actions.

Sources

Journée de réflexion « Plans d'action de développement durable : Où en sommes-nous un an plus tard ? » Institut EDS.
www.ihqeds.ulaval.ca/

Programme de la journée de réflexion. Institut EDS.
www.ihqeds.ulaval.ca/fileadmin/fichiers/fichiersIHOEDS/Evenements/JourneeReflexionPlanActionDD10juin2010.pdf

Loi sur le développement durable. MDDEP.
www.mddep.gouv.qc.ca/developpement/loi.htm

Stratégie de développement durable (2008-2013). MDDEP.
www.mddep.gouv.qc.ca/developpement/strategie_gouvernementale/index.htm

Seize principes de développement durable. MDDEP.
www.mddep.gouv.qc.ca/developpement/principes.pdf

Rapport du commissaire au développement durable (2009-2010). Vérificateur général du Québec.
www.vgq.gouv.qc.ca/fr/fr_publications/fr_rapport-annuel/fr_2009-2010-Rapport-CDD/fr_index.aspx

Stratégie nationale du développement durable (SNDD)

Les États présents au Sommet mondial sur le développement (SMDD ; 2002) ont adopté le Plan de mise en œuvre de Johannesburg dans lequel ils s'engagent à élaborer une Stratégie nationale de développement durable (SNDD) et à en entreprendre la mise en œuvre d'ici 2005. Peu de pays ont toutefois été en mesure de respecter cette échéance. Cinq ans plus tard, 106 des 192 pays membres des Nations unies, soit 55 %, avaient adopté ou entrepris la mise en œuvre de leur Stratégie. À l'échelle de la Francophonie, 22 pays (42 %) étaient à l'étape de la mise en œuvre, dont huit pays africains : le Burkina Faso, le Cameroun, le Ghana, le Mali, la Mauritanie, le Niger, le Sénégal et la Tunisie. Ce retard de 13 points de pourcentage pourrait être comblé rapidement puisque neuf pays francophones (17 %) ont une Stratégie en cours d'élaboration, un pourcentage beaucoup plus élevé que dans le reste du monde. À cet effet, l'IEPF a publié, en 2007, un guide pratique d'élaboration d'une SNDD (www.iepf.org/docs/SNDD/SNDD_guide_8.pdf) qui s'appuie sur les meilleures pratiques pour baliser le cadre organisationnel et juridique d'une SNDD.

Source

Stratégie nationale du développement durable. DAES.
www.un.org/esa/dsd/dsd_aofw_nsds/nsds_index.shtml

L'économie des écosystèmes et de la biodiversité pour les entreprises

TEEB, juil. 2010, 194 p.

www.teebweb.org/ForBusiness/tabid/1021/language/en-US/Default.aspx (en anglais)

À quelques mois de la CP-10 à la CDB (Nagoya, oct. 2010) où doit être lancé le rapport sur l'économie des écosystèmes et de la biodiversité (ou *TEEB* pour *The Economics of Ecosystems and Biodiversity*), une synthèse des principaux résultats à l'intention du monde des affaires vient d'être publiée. Ce nouveau rapport, publié en anglais sous le titre *TEEB for Business*, expose les causes de l'érosion de la biodiversité et des services écosystémiques et explique comment ce déclin présente à la fois des risques et des occasions de développement pour les entreprises. Le rapport souligne, notamment, la préférence croissante des consommateurs pour les produits éco-responsables, ce qui constitue une occasion d'affaires pour les entreprises qui sauront se positionner dans ce créneau en expansion. À cet effet, le chapitre 5 présente plusieurs exemples de compagnies qui ont réalisé la transition avec succès dans un large éventail de secteurs, allant de l'agriculture au tourisme, en passant par le raffinage.

Planète morte, planète vivante : restauration de la biodiversité et des écosystèmes pour le développement durable

PNUE, juin 2010, 112 p.

www.grida.no/res/site/file/publications/dead-planet/RRAcosystems_screen.pdf (seul le résumé est disponible en français)

Cette évaluation de riposte rapide, publiée en anglais sous le titre *Dead planet, living planet: Biodiversity and ecosystem restoration for sustainable development*, présente plus de 30 cas de restauration d'écosystèmes à travers le monde, que ce soit en milieu humide, forestier, côtier ou désertique. Chiffres à l'appui, il démontre que la biodiversité et les écosystèmes rendent de précieux services à l'humanité et que leur destruction constitue à la fois une catastrophe naturelle et économique. La restauration des écosystèmes ne peut remplacer leur disparition, mais à long terme, elle permet de restituer les services rendus gratuitement par la nature. Le traitement des eaux usées par les marais ou le rôle de la végétation dans l'atténuation des inondations en sont des exemples.

Perspectives mondiales de la biodiversité 3

CDB, mai 2010, 94 p.

www.cbd.int/doc/publications/gbo/gbo3-final-fr.pdf

Cette troisième édition des *Perspectives mondiales de la biodiversité* ou *Global Biodiversity Outlook* conclue que la mise en œuvre de la Convention sur la diversité biologique (CBD) n'a pas permis de juguler les facteurs contribuant au recul de la biodiversité. Le rapport constate que les cibles que les États s'étaient fixées dans le cadre de l'Objectif 2010 n'ont pas été atteintes. Le fait que beaucoup d'espèces menacées se soient approchées des catégories les plus à risque en atteste. Le rapport présente des tableaux illustrant la réduction, année après année, de la superficie de certains écosystèmes et du nombre d'espèces

animales et végétales. Le bilan étant négatif, le rapport énumère de nombreuses mesures à prendre ou à renforcer afin d'améliorer l'état de la biodiversité mondiale.

Les mesures face aux problèmes agro-environnementaux

OCDE, mai 2010, 48 p.

www.oecd.org/dataoecd/57/59/44971053.pdf

Ce rapport d'inventaire traite des mesures politiques qui ont été prises pour contrer les problèmes environnementaux liés à l'agriculture dans les pays de l'OCDE. Il présente un éventail de politiques mises en place afin de protéger la qualité des sols, de l'eau, de la biodiversité et des paysages. Le rapport rappelle qu'il n'existe pas encore de marché privé suffisamment fonctionnel pour gérer les externalités négatives des activités agricoles. Le rapport note que les producteurs ont tendance à prendre des mesures environnementales lorsque le marché leur est favorable. Les incitatifs économiques sont donc essentiels. Les paiements aux agriculteurs, les taxes et redevances environnementales et les droits et permis négociables en sont des exemples. Les mesures réglementaires et consultatives sont également utilisées. Bien que les États de l'OCDE ne recourent pas tous aux mêmes mesures, le rapport souligne que la cohérence des politiques agricoles, agro-environnementales et environnementales s'est améliorée au cours des deux dernières décennies.

Valoriser les ressources de l'Afrique pour le bénéfice des Africains

Africa Progress Panel, mai 2010, 68 p.

www.africanprogresspanel.org/report/APR2010_presskit/AFRICA_PROGRESS_REPORT_2010_FRENCH_FULL_VERSION.pdf

Le *Rapport 2010 sur les progrès en Afrique* du Africa Progress Panel dresse un bilan positif du développement socio-économique du continent au cours du dernier quinquennat, et ce, malgré les effets conjugués de la crise financière et des changements climatiques. Les principales percées concernent la croissance économique, la gouvernance, le développement social, la paix et la sécurité, l'alimentation, le financement et la coopération pour le développement et l'adaptation aux changements climatiques. Sur ce dernier point, le rapport souligne l'importance d'augmenter les investissements pour améliorer la gestion des ressources en eau, notamment les systèmes d'irrigation. De même, le développement de l'hydro-électricité devrait prendre en compte les variations du régime pluviométrique associées aux changements climatiques.

Pratiques pour une gestion saine des produits chimiques

DAES, PNUE et Convention de Stockholm, mai 2010, 129 p.

www.un.org/esa/dsd/resources/res_pdfs/publications/sdt_toxichem/practices_sound_management_chemicals.pdf (en anglais)

Cette publication, parue en anglais sous le titre *Practices in the sound management of chemicals*, en appui aux travaux du quatrième cycle d'implémentation de la Commission du développement durable (CDD ; p. 9), présente des expériences réussies de gestion rationnelle

des produits chimiques, autant dans des pays développés qu'en développement. Ce document atteste que des progrès importants ont été réalisés. Malgré tout, les produits chimiques continuent de représenter une menace envers la santé humaine et l'environnement. Par exemple, certains polluants chimiques ont une longue durée de vie, voyagent sur de grandes distances et demeurent nocifs, même en petites quantités.

Les subventions à la réduction des émissions de GES et le cadre législatif de l'OMC

Robert Howse, Winnipeg, IIDD, mai 2010, 33 p.

www.iisd.org/pdf/2009/bali_2_copenhagen_subsidies_legal.pdf (en anglais)

Cette analyse de politiques, publiée en anglais sous le titre *Climate Mitigation Subsidies and the WTO Legal Framework* explore la zone grise qui existe, au sein de l'Organisation mondiale du commerce (OMC), entre le droit des pays à recourir aux subventions et les clauses qui les en empêchent. Auparavant, l'OMC disposait d'une liste de subventions qu'elle s'engageait à ne pas contester en justice. Celle-ci a toutefois expiré et n'a pas encore été remplacée. L'auteur plaide pour une approche qui tienne compte du fait que les subventions sont un outil d'adaptation aux changements climatiques. Dans cette perspective, l'OMC devrait se doter de méthode permettant de discerner les subventions vertes des subventions destinées à donner un avantage concurrentiel à un État. L'article explore différentes méthodes de discrimination et évalue leurs avantages, désavantages et leur faisabilité.

État et tendances du marché du carbone 2010

Banque mondiale, mai 2010, 89 p.

[http://siteresources.worldbank.org/INTCARBONFINANCE/Resources/State and Trends of the Carbon Market 2010 low res.pdf](http://siteresources.worldbank.org/INTCARBONFINANCE/Resources/State%20and%20Trends%20of%20the%20Carbon%20Market%202010_low_res.pdf) (en anglais)

Ce rapport, publié en anglais sous le titre *State and Trend of the Carbon Market 2010*, indique que le marché global du carbone a augmenté de 6% malgré une année de crise économique. Ce rapport est basé sur les données du Système communautaire d'échange de quotas d'émission (SCEQE) de l'Union européenne, ainsi que sur les transactions effectuées dans le cadre du Protocole de Kyoto et sur le marché libre.

Négociation des accords sur l'eau

UICN, mai 2010, 122 p.

<http://data.iucn.org/dbtw-wpd/edocs/2010-006.pdf> (en anglais)

Ce guide de l'Union internationale pour la conservation de la nature (UICN) fournit des outils aux délégués nationaux, aux ONG et aux communautés locales pour les aider à négocier des accords sur l'eau ouverts et équilibrés, et qui contribuent à améliorer la qualité et l'accessibilité de la ressource. De ce fait, le document explique aussi pourquoi les négociations ont souvent échoué par le passé. L'accent est toutefois mis sur le développement de consensus et la formulation d'accords constructifs. Publié en anglais sous le titre *Negotiate: reaching agreements over water*.

La transparence pour une réforme des subventions aux combustibles fossiles

IIDD, avril 2010, 53 p.

www.globalsubsidies.org/files/assets/transparency_ffs.pdf (en anglais)

Ce document, produit dans le cadre de la *Global Subsidies Initiative*, met en exergue les subventions gouvernementales qui, encore aujourd'hui, encouragent la consommation et la production de carburants fossiles. Ces subventions s'élèveraient à 310 milliards \$ par année. Le document estime toutefois qu'une évaluation de la provenance et des coûts qu'ils entraînent (notamment en termes d'émission de CO₂) est primordiale pour ouvrir la voie à une réforme en profondeur du secteur des hydrocarbures. Les auteurs envisagent, par ailleurs, la création d'un organisme transnational de cueillette d'informations et de standardisation de la procédure. Le document est disponible en anglais seulement sous le titre *Gaining Traction: The importance of transparency in accelerating the reform of fossil-fuel subsidies*.

Stratégies pour la réforme des subventions aux carburants fossiles: exemples du Ghana, de la France et du Sénégal

IIDD, avril 2010, 41 p.

www.globalsubsidies.org/files/assets/strategies_ffs.pdf (en anglais)

Toujours dans le cadre de la *Global Subsidies Initiative*, cette publication présente trois études de cas sur les tentatives des gouvernements français, sénégalais et ghanéen d'éliminer les subventions aux énergies fossiles. Chaque cas présente des caractéristiques propres dont il est possible de tirer des leçons. En France, la tentative d'éliminer la production de charbon a mis 40 ans à se réaliser. L'expérience incluait un grand souci de veiller à la protection des travailleurs démobilisés, mais vus le temps et l'argent requis, seul un pays riche pouvait se le permettre. Au Ghana, l'arrêt des subventions à la production pétrolière s'accompagna d'une hausse importante du prix du carburant, suscitant le mécontentement de la population. Le gouvernement a dû intervenir sur le marché afin de réduire les inégalités sociales créées par la déréglementation. L'article conclut qu'il n'y a pas de recette parfaite et que les réformes doivent prendre en compte le contexte socio-économique national et les fluctuations des marchés mondiaux. En anglais seulement sous le titre *Strategies for Reforming Fossil-fueled Subsidies: Practical Lessons from Ghana, France and Senegal*.

Énergie pour un futur durable

AGECC, avril 2010, 26 p.

[www.un.org/chinese/millenniumgoals/pdf/AGECCsummaryreport\[1\].pdf](http://www.un.org/chinese/millenniumgoals/pdf/AGECCsummaryreport[1].pdf) (en anglais)

Ce rapport sommaire, préparé par le Groupe consultatif du secrétaire général des Nations unies sur l'énergie et les changements climatiques (AGECC) et publié en anglais sous le titre *Energy for a Sustainable Future*, note qu'il serait possible de fournir un accès universel à l'énergie moderne, d'ici 2030, sans accroître de façon significative les émissions de GES, en déployant, à grande échelle, les énergies renouvelables et d'autres technologies à faibles émissions. À cette fin, le document recommande des investissements annuels d'au moins 30 milliards \$ pour les PED et 140 milliards \$ pour les pays à revenu moyen.

Risque environnemental et action collective

O. Petit, V. Hébert, Paris, Lavoisier, avril 2010, 129 p.

www.lavoisier.fr/notice/fr2743012460.html

Cet ouvrage étudie l'action collective citoyenne face au risque environnemental et ses modes d'expression. Les auteurs tentent de dépasser l'analyse traditionnelle de l'action collective en explorant

deux cas concrets d'action collective : l'une répondant à un problème d'érosion des berges, l'autre à un problème de pollution industrielle. Leur analyse démontre que les mécanismes de l'action collective se situent à mi-chemin entre individualisme et conscience sociale. L'ouvrage fournit une grille d'analyse qui permet d'étudier les réponses que les sociétés apportent au risque environnemental.

Sur la toile

Statistiques de la FAO en accès libre

<http://faostat.fao.org/default.aspx>

La base de données centrale de la FAO est désormais accessible librement. Auparavant, il était possible de télécharger sans frais une quantité limitée d'information à partir de FAOSTAT, mais l'accès à la plupart des données était payant. FAOSTAT collige plus d'un million de données sur l'alimentation, l'agriculture et la faim dans 210 pays et territoires. On peut, notamment, consulter les informations sur la production alimentaire, l'utilisation d'engrais et de pesticides, le volume d'aide alimentaire, la sylviculture, les pêcheries et l'utilisation des terres. En plus de faciliter la planification alimentaire, la FAO souhaite permettre aux pays de tirer pleinement profit des conjonctures du marché.



Indice de compétitivité climatique

www.climatecompetitiveness.org

Le site de l'Indice de compétitivité climatique (*Climate Competitiveness Index*) présente l'état de la transition de 95 pays vers une économie à faible émission de GES. Les émissions de chaque pays, leur activité économique et les mesures prises pour lutter contre les changements climatiques ont été évaluées afin de bâtir l'indice. Un résumé à l'intention des décideurs est également téléchargeable sur le site.

Adaptation aux changements climatiques

www.adaptation-fund.org/

La nouvelle version du site du Fonds pour l'adaptation a été lancée le 15 avril 2010. Parmi les nouvelles sections figure la liste des entités de mise en œuvre nationales et multilatérales accréditées par le conseil d'administration et une interface de communication avec les Parties. Le Fonds pour l'adaptation a été établi par les Parties au Protocole de Kyoto pour financer des projets d'adaptation et des programmes dans les pays en développement.



Tendances du développement durable 2010–2011

DAES, avril 2010, 51 p. et 43 p.

www.un.org/esa/dsd/resources/res_publtrends.shtml (en anglais)

Le Département des affaires économiques et sociales des Nations unies a publié deux nouveaux rapports *Tendances du développement durable* sur les thèmes du quatrième cycle d'implémentation de la CDD (p. 9). Le premier rapport aborde quatre des cinq thèmes de la CDD, soit la gestion des produits chimiques, les mines, les transports et les matières résiduelles. Il présente les tendances de ces secteurs et la façon dont ils peuvent contribuer au développement durable. Le second rapport examine le dernier thème, soit la consommation et la production durables. Il souligne que plusieurs facteurs dont la croissance de la population, l'urbanisation, la mondialisation et l'augmentation de la richesse contribuent à accroître le stress sur les écosystèmes et que les gains technologiques n'ont pas réussi à compenser cette explosion de la consommation mondiale. Enfin, les deux *Trends in Sustainable Development* examinent les mesures à prendre pour inscrire l'humanité sur la trajectoire du développement durable.

Favoriser l'adaptation des populations vivant dans la pauvreté

Oxfam, avril 2010, 48 p.

www.oxfam.org.uk/resources/policy/climate_change/downloads/rr_climate_change_adaptation_full_290410.pdf (seul le résumé est en français)

Ce rapport, publié en anglais sous le titre *Enabling people living in poverty to adapt*, explore les expériences des populations les plus pauvres pour s'adapter aux changements climatiques, dont certains projets d'Oxfam auprès de communautés rurales. L'auteur relève trois conditions essentielles à l'adaptation de ces collectivités : 1) investir dans leur capacité à concevoir des solutions appropriées ; 2) permettre aux pouvoirs locaux d'être des agents de changements en leur octroyant les ressources nécessaires ; et 3) élaborer des plans nationaux à partir des évaluations faites par les communautés et transmises aux autorités.

Le pour et le contre de l'approvisionnement en bois tropicaux

OIBT, avril 2010, 110 p.

www.illegal-logging.info/uploads/ITTOPDF.pdf (en anglais)

Cette étude de l'Organisation internationale des bois tropicaux (OIBT), publiée en anglais sous le titre *The pros and cons of procurement*, évalue les impacts positifs et négatifs des politiques d'approvisionnement en bois dans les pays tropicaux. L'étude révèle que les fournisseurs ont de la difficulté à rencontrer les normes du développement durable en raison d'une gouvernance défaillante et de la lenteur des progrès dans la mise en œuvre de la gestion durable des forêts. Les auteurs adressent plusieurs recommandations à l'OIBT, aux pays membres et aux représentants de l'industrie, allant de la transparence accrue du marché des bois tropicaux au développement de normes permettant de définir la conformité des exploitations aux normes en vigueur.

Adaptation résiliente aux changements climatiques dans l'agriculture africaine

Chinwe Ifejika Speranza, Bonn, DIE, mars 2010, 336 p.

[www.die-gdi.de/CMS-Homepage/openwebcms3_e.nsf/\(ynDK_contentByKey\)/ANES-84NGFJ/\\$FILE/Studies%2054.pdf](http://www.die-gdi.de/CMS-Homepage/openwebcms3_e.nsf/(ynDK_contentByKey)/ANES-84NGFJ/$FILE/Studies%2054.pdf) (en anglais)

Cette étude de l'Institut allemand de développement (DIE) analyse les façons dont les propriétaires de petites exploitations agricoles du sud du Sahara s'adaptent aux changements climatiques et les politiques mises en place par les gouvernements pour les y aider. L'ouvrage identifie plusieurs solutions, dont l'agroforesterie et le regroupement des agriculteurs en associations. Des assurances récoltes indexées à la température et le micro-crédit sont également évoqués. L'étude, publiée en anglais sous le titre *Resilient adaptation to climate change in African agriculture*, présente aussi des projections sur l'évolution des conditions climatiques du Sahara et leurs conséquences sur les petites exploitations.

Liste des acronymes

Cette liste présente les acronymes les plus fréquemment utilisés. Les termes anglais sont en italiques.

AGNU	Assemblée générale des Nations unies	UNGA	<i>United Nations General Assembly</i>
AIBT	Accord international sur les bois tropicaux	ITTA	<i>International Tropical Timber Agreement</i>
APA	Accès et partage des avantages issus de l'utilisation de la biodiversité	ABS	<i>Access and Benefit-sharing</i>
APEID	Alliance des petits États insulaires en développement	AOSIS	<i>Alliance of Small Island States</i>
CAHOSCC	Conférence des chefs d'État et de gouvernement de l'Union africaine sur les changements climatiques	CAHOSCC	<i>Conference of African Heads of State and Government on Climate Change</i>
CAL	Communautés autochtones et locales	ILC	<i>Indigenous and local communities</i>
CCNUCC	Convention-cadre des Nations unies sur les changements climatiques	UNFCCC	<i>UN Framework Convention on Climate Change</i>
CDB	Convention sur la diversité biologique	CBD	<i>Convention on Biological Diversity</i>
CDD	Commission du développement durable	CSD	<i>Commission on Sustainable Development</i>
CIBT	Conseil international des bois tropicaux	ITTC	<i>International Tropical Timber Council</i>
CIFOR	Centre pour la recherche forestière internationale	CIFOR	<i>Center for International Forestry Research</i>
CITES	Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction	CITES	<i>Convention on International Trade in Endangered species of Wild Fauna and Flora</i>
CLD	Convention des Nations unies sur la lutte contre la désertification	CCD	<i>United Nations Convention to Combat Desertification</i>
CNUCED	Conférence des Nations unies sur le commerce et le développement	UNCTAD	<i>United Nations Conference for Trade and Development</i>
CNUDD (Rio+20)	Conférence des Nations unies pour le développement durable	UNCSD	<i>United Nations Conference on Sustainable Development</i>
COFO	Comité des forêts	COFO	<i>Committee on Forests</i>
CP	Conférence des Parties	COP	<i>Conference of the Parties</i>
CP/RP	Conférence des Parties siégeant en tant que Réunion des Parties	COP/MOP	<i>Conference of the Parties serving as the Meeting of the Parties</i>
DAES	Département des affaires économiques et sociales	DESA	<i>Department of Economic and Social Affairs</i>
DDD	Division du développement durable	DSD	<i>Division for Sustainable Development</i>
ECOSOC	Conseil économique et social des Nations unies	ECOSOC	<i>UN Economic and Social Council</i>
FAO	Organisation des Nations unies pour l'alimentation et l'agriculture	FAO	<i>Food and Agriculture Organisation of the United Nations</i>
FEM	Fonds pour l'environnement mondial	GEF	<i>Global Environment Facility</i>
FNUF	Forum des Nations unies sur les forêts	UNFF	<i>United Nations Forum on Forests</i>
FPCF	Fonds de partenariat pour le carbone forestier	FCPF	<i>Forest Carbon Partnership Facility</i>
FSCC	Fonds spécial pour les changements climatiques	SCCF	<i>Special Climate Change Fund</i>
GEST	Groupe d'évaluation scientifique et technique	STRP	<i>Scientific & Technical Review Panel</i>
GETT	Groupe d'experts sur le transfert des technologies	EGTT	<i>Expert Group on Technology Transfer</i>
GIE	Gouvernance internationale de l'environnement	IEG	<i>International Environment Governance</i>
GIEC	Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat	IPCC	<i>Intergovernmental Panel on Climate Change</i>
GT8j	Groupe de travail spécial intersessions à composition non limitée sur l'article 8 j) et les dispositions connexes	WG8j	<i>Ad Hoc Open-ended Intersessional Working Group on Article 8(j) and related provisions</i>
GTACL	Groupe de travail spécial sur l'action concertée à long terme au titre de la CCNUCC	AWG-LCA	<i>Ad Hoc Working Group on Long-term Cooperative Action under the UNFCCC</i>
GTAPA	Groupe de travail spécial à composition non limitée sur l'accès et le partage des avantages	WG-ABS	<i>Ad Hoc Open-ended Working Group on Access and Benefit-sharing</i>
GTEA	Groupe de travail sur l'examen de l'application	WGRI	<i>Working Group on the Review of the Implementation</i>
GTPK	Groupe de travail spécial sur les nouveaux engagements des Parties visées à l'Annexe I au titre du Protocole de Kyoto	AWG-KP	<i>Ad Hoc Working Group on Further Commitments for Annex I Parties under the Kyoto Protocol</i>

IPBES	Plateforme intergouvernementale sur la biodiversité et les services écosystémiques	IPBES	<i>Intergovernmental Platform on Biodiversity and Ecosystem Services</i>
MAAN	Mesures d'atténuation appropriées au niveau national	NAMA	<i>Nationally appropriate mitigation actions</i>
MDP	Mécanisme pour un développement propre	CDM	<i>Clean Development Mechanism</i>
MRV	Mesure, rapport et vérification	MRV	<i>Monitoring, review and verification</i>
OIBT	Organisation internationale des bois tropicaux	ITTO	<i>International Tropical Timber Organization</i>
OMD	Objectifs du Millénaire pour le développement	MDG	<i>Millennium Development Goals</i>
OMM	Organisation météorologique mondiale	WMO	<i>World Meteorological Organization</i>
OSAST	Organe subsidiaire d'avis scientifique et technologique	SBSTA	<i>Subsidiary Body on Scientific and Technological Advice</i>
OSASTT	Organe subsidiaire chargé de fournir des avis scientifiques, techniques et technologiques	SBSTTA	<i>Subsidiary Body on Scientific, Technical and Technological Advice</i>
OSMO	Organe subsidiaire de mise en œuvre	SBI	<i>Subsidiary Body for Implementation</i>
PAN	Programmes d'action national	NAP	<i>National Action Programmes</i>
PANA	Programme d'action national d'adaptation	NAPA	<i>National Adaptation Programme of Action</i>
PED	Pays en développement	DC	<i>Developing country</i>
PEID	Petits États insulaires en développement	SIDS	<i>Small Island Developing States</i>
PIF	Programme d'investissement pour la forêt	FIP	<i>Forest Investment Program</i>
PMA	Pays les moins avancés	LDCs	<i>Least Developed Countries</i>
PNUD	Programme des Nations unies pour le développement	UNDP	<i>United Nations Development Programme</i>
PNUE	Programme des Nations unies pour l'environnement	UNEP	<i>United Nations Environment Programme</i>
PrepCom	Comité préparatoire	PrepCom	<i>Preparatory Committee</i>
REDD+	Réduction des émissions causées par le déboisement et la dégradation des forêts dans les PED plus la conservation, la gestion durable des forêts et le renforcement des stocks de carbone forestiers	REDD+plus	<i>REDD and the role of conservation, sustainable management of forests and enhancement of forest carbon stocks</i>
SEM	Stratégie pour l'eau en Méditerranée	SWM	<i>Strategy for Water in the Mediterranean</i>
SNDD	stratégie nationale de développement durable	NSDS	<i>National Sustainable Development Strategy</i>
UTCATF	Utilisation des terres, changement d'affectation des terres et foresterie	LULUCF	<i>Land use, land-use change and forestry</i>

Ne ratez aucun numéro d'*Objectif Terre*!

Pour recevoir les avis courriel du *bulletin de liaison du développement durable de l'espace francophone*, remplissez le formulaire d'abonnement à cette adresse :

www.iepf.org/abonnement-revues.php

Objectif Terre peut être téléchargé gratuitement sur les sites de l'IEPF (www.iepf.org/ressources) et de l'Observatoire de l'écopolitique internationale (www.oei.ihqeds.ulaval.ca).



Francophonie

- 14 au 23 sept. 2010 – Paris (France)
15^e Colloque international et 14^e école d'été du SIFEE
www.siffee.org/Paris_2010/Paris_2010.htm
- 20 et 21 oct. 2010 – Montreux (Suisse)
26^e Conférence ministérielle de la Francophonie
www.francophonie.org/26e-Conference-ministerielle-de-la.html
- 23 au 24 oct. 2010 – Montreux (Suisse)
XIII^e Sommet de la Francophonie
www.francophoniemontreux2010.ch
- 26 et 27 oct. 2010 – Lyon (France)
1^{ers} états généraux de la Francophonie décentralisée
www.regions-francophones.com/rencontres.html

Gouvernance

- 20 au 22 sept. 2010 – New York (États-Unis)
Sommet des Objectifs du Millénaire pour le développement
www.un.org/fr/mdg/summit2010
- 24 et 25 sept. 2010 – New York (États-Unis)
Examen de haut niveau de la Stratégie de Maurice
www.un.org/esa/dsd/dsd_aofw_sids/sids_milemajomeetmsi5.shtml
- 9 au 11 oct. 2010 – Washington D.C. (États-Unis)
Réunion annuelle du Fonds monétaire international (FMI)
et du Groupe de la Banque mondiale
www.imf.org/external/am/2010/index.htm
- 10 et 11 oct. 2010 – Chine
5^e réunion des ministres du BASIC
- 10 au 15 oct. 2010 – Addis-Abeba (Éthiopie)
7^e Forum pour le développement de l'Afrique
www.uneca.org/fdavii/index.asp
- 11 au 13 nov. 2010 – Séoul (Corée du Sud)
Sommet du G20
www.g20.org/index.aspx
- 16 au 18 nov. 2010 – Washington D.C. (États-Unis)
39^e réunion du Conseil du FEM
http://thegef.org/gef/council_meetings
- 21 au 23 nov. 2010 – Finlande (date provisoire)
2^e réunion du groupe consultatif sur la GIE
www.unep.org/environmentalgovernance/Introduction/GCfeb2010/tabid/4556/language/en-US/Default.aspx
- 1^{er} et 2 déc. 2010 – Le Caire (Égypte)
22^e réunion du Conseil des ministres arabes de l'environnement
www.arableagueonline.org

Biodiversité

- 18 au 21 sept. 2010 – Montréal (Canada)
Groupe de négociation interrégional du Groupe de travail
sur l'accès et le partage des avantages de la CDB
www.cbd.int/
- 22 sept. 2010 – New York (États-Unis)
Événement de haut niveau de la 65^e Assemblée générale
des Nations unies sur la biodiversité
www.un.org/french/ga/65/meetings/biodiversity.shtml
- 11 au 14 oct. 2010 – Nagoya (Japon)
5^e réunion de la Conférence des Parties siégeant en tant
que Réunion des Parties au Protocole de Cartagena
www.cbd.int/mop5

- 17 oct. 2010 – Nagoya (Japon)
Forum de coopération Sud-Sud sur la diversité biologique
pour le développement
www.cbd.int/doc/?meeting=SSC-FOR-01
- 18 au 29 oct. 2010 – Nagoya (Japon)
10^e réunion de la Conférence des Parties à la CDB
www.cbd.int/cop10_et www.cop10.jp
- 24 au 26 oct. 2010 – Nagoya (Japon)
Sommet 2010 sur les Villes et la biodiversité
www.cbd.int/cop10/events/citybiodiversitysummit2010
- 25 au 26 oct. 2010 – Nagoya (Japon)
Réunion des parlementaires et de la biodiversité
www.cbd.int
- 23 et 24 novembre 2010 – Bonn (Allemagne)
37^e réunion du Comité permanent de la Convention
sur les espèces migratrices
www.cms.int/bodies/StC/37th_StC_documents.htm

Changements climatiques

- 4 au 9 oct. 2010 – Tianjin (Chine)
Pourparlers de Bonn sur le climat : 12^e session du GTACL et 14^e
session du GTPK
<http://unfccc.int/meetings/items/2654.php>
- 11 au 14 oct. 2010 – Pusan (Corée du Sud)
32^e session du Groupe d'experts intergouvernemental sur le climat
www.ipcc.ch
- 29 nov. au 10 déc. 2010 – Cancún (Mexique)
16^e session de la Conférence des Parties à la CCNUCC et
6^e Conférence des Parties siégeant en tant que Réunion
des Parties au Protocole de Kyoto
www.cop16.mx

Désertification

- 28 et 29 sept. 2010 – Rome (Italie)
Conférence scientifique internationale sur les outils scientifiques
de pointe pour une politique de lutte contre la désertification
www.noveltis.net/desurvey/conference/
- 8 au 11 nov. 2010 – Israël
3^e conférence internationale sur les terres arides, les déserts et
la désertification
www.entersymposium.com/ddd/site/

Forêts

- 13 au 17 sept. 2010 – Nairobi (Kenya)
Groupe spécial intergouvernemental d'experts à composition
non limitée sur le financement des forêts
www.un.org/esa/forests/adhoc-forestfinance.html
- 4 au 8 oct. 2010 – Rome (Italie)
20^e session du Comité des forêts de la FAO (COFO)
www.fao.org/forestry/57758/en/
- 13 au 18 déc. 2010 – Yokohama (Japon)
46^e session du Conseil international des bois tropicaux (OIBT)
www.itto.or.jp

Eau

- 22 au 24 sept. 2010 – Megève (France)
Assemblée générale mondiale du RIOB
www.riob.org/

Organisation internationale de la Francophonie

L'Organisation internationale de la Francophonie (OIF) est une institution fondée sur le partage d'une langue, le français, et de valeurs communes. Elle compte à ce jour cinquante-six États et gouvernements membres et quatorze observateurs. Présente sur les cinq continents, elle représente près du tiers des États membres de l'Organisation des Nations unies.

L'OIF apporte à ses États membres un appui dans l'élaboration ou la consolidation de leurs politiques et mène des actions de coopération multilatérale, conformément aux grandes missions tracées par le Sommet de la Francophonie : promouvoir la langue française et la diversité culturelle et linguistique ; promouvoir la paix, la démocratie et les droits de l'Homme ; appuyer l'éducation, la formation, l'enseignement supérieur et la recherche ; développer la coopération au service du développement durable et de la solidarité.

56 États et gouvernements membres

Albanie • Arménie • Principauté d'Andorre • Royaume de Belgique • Bénin • Bulgarie • Burkina Faso • Burundi • Cambodge • Cameroun • Canada • Canada-Nouveau-Brunswick • Canada-Québec • Cap-Vert • République centrafricaine • Chypre • Communauté française de Belgique • Comores • Congo • République démocratique du Congo • Côte d'Ivoire • Djibouti • Dominique • Égypte • Ex-République yougoslave de Macédoine • France • Gabon • Ghana • Grèce • Guinée • Guinée-Bissau • Guinée équatoriale • Haïti • Laos • Liban • Luxembourg • Madagascar • Mali • Maroc • Maurice • Mauritanie • Moldavie • Principauté de Monaco • Niger • Roumanie • Rwanda • Sainte-Lucie • Sao Tomé-et-Principe • Sénégal • Seychelles • Suisse • Tchad • Togo • Tunisie • Vanuatu • Vietnam •

14 observateurs

Autriche • Croatie • Géorgie • Hongrie • Lettonie • Lituanie • Mozambique • Pologne • République tchèque • Serbie • Slovaquie • Slovénie • Thaïlande • Ukraine •

Contacts

Secrétariat général
28, rue de Bourgogne
75007 Paris (France)
Téléphone : (33) 1 44 11 12 50
Télécopie : (33) 1 44 11 12 87
Courriel : oif@francophonie.org
www.francophonie.org

Administration et coopération
13, quai André-Citroën
75015 Paris (France)
Téléphone : (33) 1 44 37 33 00
Télécopie : (33) 1 45 79 14 98
Courriel : com@francophonie.org